JA MARTIGNY

POUR LE MÊME MEUBLE

MEUBLES MONTHEY Pesse

Prix imbattables!

2 GRANDES EXPOSITIONS - (025) 4 22 97
Fermé le lundi 4 57 44

LA MEILLEURE DÉFENSE, C'EST L'ATTAQUE... VOTRE MEILLEURE ARME : LA PUBLICITÉ

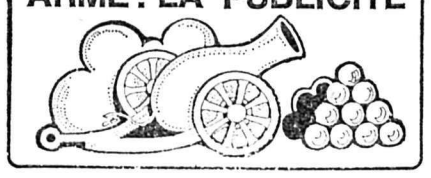

FED

Assemblées radicales

page 6

Mardi 16 novembre 1976 60 ct. JA Martigny
No 84 - Journal fondé en 1860 - Bi-hebdomadaire

Impr. Montfort, Martigny

CONFÉDÉRÉ

INTERVENTION DU DÉPUTÉ CHARLES-MARIE CRITTIN

Grand Conseil : réduction des taxes cadastrales

Le rapport présenté par le Conseil d'Etat à l'intention de la Haute Assemblée au sujet de l'influence des nouvelles taxes cadastrales sur la fiscalité, appelle un certain nombre de remarques.

Tout d'abord, le Conseil d'Etat a choisi parmi les 148 communes qui ont terminé la revision des taxes à ce jour, six communes représentant un échantillonnage convenable des différences qui existent entre elles.

Il ressort de cette analyse comparative, que si, pour la plupart des communes examinées, la situation nouvelle est supportable (Saas Fee — 33,4 %, Visperterminen — 23,32 % ; Viège + 5,26 %, Martigny + 0,65 %, Champéry — 10,72) en revanche pour Chamoson qui représente dans l'éventail choisi les communes viticoles, l'augmentation est de 33,21 %.

Il est bien évident, que la catégorie des agriculteurs ainsi touchée a le sentiment que les déclarations officielles faites au cours de la campagne en faveur de la nouvelle loi fiscale, n'était que publicitaire. Si des corrections ne sont pas apportées au statut qui leur est fait actuellement, ils devront constater qu'ils ont été trompés.

L'exemple de Chamoson

Selon les constatations que j'ai pu faire en contrôlant par sondage, les taxes appliquées à Chamoson, j'ai remarqué que celles concernant les vignes par exemple sont trop élevées, basées semble-t-il, uniquement sur les prix de vente pratiqués pendant la haute conjoncture, sans tenir compte du critère de rendement. Ce critère risque pourtant de prendre à l'avenir d'autant plus d'importance que les difficultés dans l'écoulement des produits ne font que s'aggraver. Le Service cantonal du Crédit agricole y attache lui, avec raison, une grande importance et n'accorde son soutien qu'à la condition que le prix d'achat des vignes n'excède pas 25 francs.

En outre, des différences sensibles existent dans l'appréciation par les experts du prix des vignes se situant dans des vignobles d'égale réputation. A titre d'exemple, selon mes renseignements, les meilleures vignes de **Salquenen**, dont personne n'oserait critiquer la qualité des produits, sont taxées 20 francs de m2 alors qu'à **Chamoson**, les taxes les plus élevées sont de l'ordre de 30 francs le m2 et à **Leytron** 28 francs.

Cas des bâtiments ruraux

En ce qui concerne les bâtiments, j'ai pu constater que les taxateurs n'ont que rarement tenu compte du caractère semi-rural de beaucoup de maisons familiales à la campagne. Ils n'ont retenu que l'aspect extérieur, ignorant que la plupart d'entre elles n'ont que la partie supérieure qui correspond au critère de la villa, toute la partie inférieure n'étant constituée que par des locaux utilitaires servant de garages et de dépôts pour le matériel agricole. Ces locaux devraient être taxés comme tels et non comme cela s'est fait au prix applicable au mètre cube de villa. Une semblable critique s'adresse à la façon dont été taxés les terrains de petite surface (700 à 800 m2) attenant à des maisons d'habitation. Tenir compte de la situation de l'immeuble pour sa propre évaluation et encore taxer le terrain attenant comme un terrain à bâtir, constitue manifestement une double imposition. Ces surfaces sont trop restreintes pour apporter une plus-value véritable à l'immeuble en cas de vente.

De nombreux recours vont sans doute être déposés. Je voudrais avoir l'assurance, que le Conseil d'Etat les examinera avec toute l'objectivité nécessaire et que des instructions seront données aux taxateurs pour qu'un réexamen correct des cas soit garanti.

Il n'est pas suffisant ni équitable, de proposer comme le Conseil d'Etat le fait dans son rapport, un allègement général, englobant l'ensemble des contribuables, si seule une catégorie d'entre eux est plus particulièrement touchée. Ces citoyens-contribuables auraient en effet le sentiment justifié d'être les victimes de leur propre bonne foi et de la confiance qu'ils ont fait aux déclarations du Conseil d'Etat.

Charles-Marie Crittin
Député

Premier refuge valaisan pour les animaux

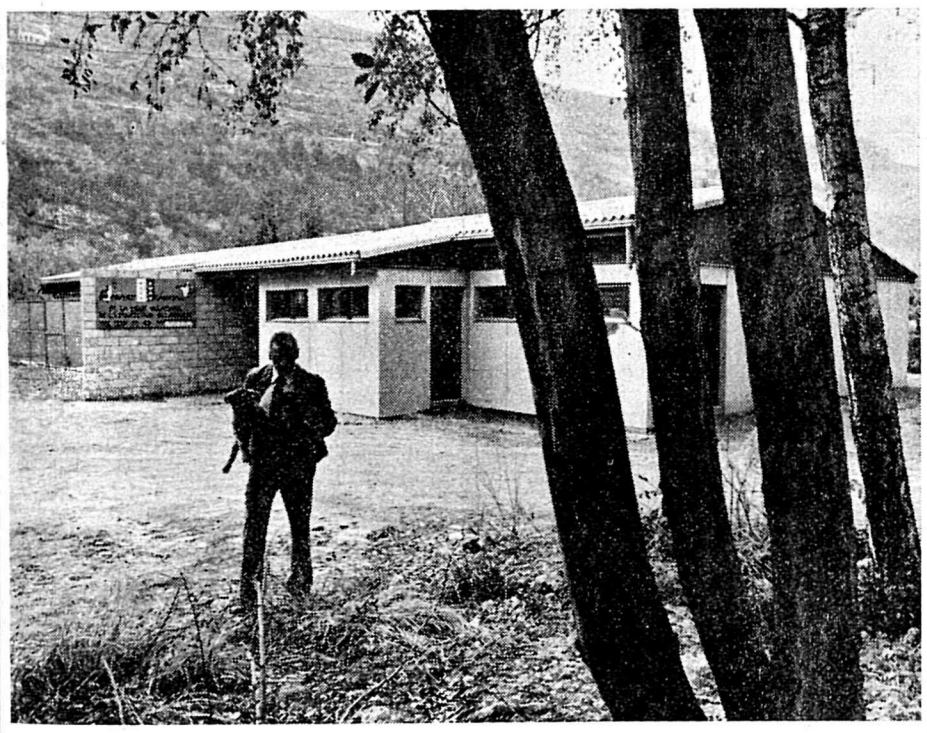

La Ligue valaisanne pour la Protection des animaux vient d'achever l'aménagement de son premier refuge en Valais. Grâce à diverses aides, ce refuge dont le coût total s'élève à 150 000 francs comprend de nombreux box pouvant recueillir chiens, chats et autres animaux abandonnés. Notre photo montre le nouveau refuge, sis sur la route d'Aproz avec M. Jean Pagliotti, administrateur et constructeur de l'ouvrage. (Valpresse).

Défense de la démocratie

La conclusion de M. Arthur Bender, lors de son rapport d'activité à l'assemblée du PRDV, avait fait forte impression sur les participants. Elle mérite qu'on s'y attarde:

« Je suis entré au Gouvernement en radical, donc avec des objectifs précis, allant à l'essentiel, à la « racine » ; moins pour **dire** que pour **faire.** En radical encore, j'ai appliqué mes modestes moyens, non seulement à réaliser des œuvres utiles, mais aussi à réformer les instruments de travail, les méthodes, voire les institutions : la loi sur la juridiction administrative, la définition politique globale de la santé répondent à ces préoccupations. Je suis adepte d'un réformisme constant, qui empêche la démocratie de se rouiller, en la maintenant apte à résoudre des problèmes nouveaux et peut-être inaperçus, insoupçonnés de ses promoteurs, ceux que nous réserve la vie publique contemporaine. Ce qui a pu être réalisé l'a été par un large consensus de nos parlementaires et dirigeants et par des votes populaires positifs : loi sur la protection des mineurs, loi sur l'assurance-maladie, par exemple.

» Dès le début, par contre, j'ai été contrarié, critiqué, voire injurié par la presse extrémiste qui majorise l'information. Mes projets essentiels ont heureusement surmonté cette opposition tendancieuse et irréductible. J'ai parfois avoué quelque lassitude et une certaine amertume, surtout d'avoir vu des « amis » politiques appuyer cette **« entreprise de démolition »** et de déformation ou l'accueillir par un silence coupable.

» Cet aveu arraché, je ne m'avoue pas vaincu, car, au fond, je méprise ces hypocrites adversaires, qui puisent leurs idées chez des **« penseurs »** étrangers, récusés par leur pays. Il ne s'agit pas de se résigner en disant : « La vérité est souvent contrainte de se cacher sous le boisseau mais elle finit toujours par triompher ». Nous, les radicaux, créateurs de l'Etat démocratique moderne, nous devons veiller au maintien et à l'exercice des institutions. Sinon, la démocratie se réfugiera dans les slogans et elle succombera sous les assauts des tenants de l'ancien régime pour qui « la guérison des maux de la démocratie passe par l'ablation de la démocratie » (Jacques Ploncard d'Assac, « La démocratie et la vertu » NF 1er mars 1976).

» Vive le Parti radical, démocratique, social et populaire. »

A. Bender

« Les méchants planificateurs »

Déjà lors de la lutte précédant la votation de la loi sur l'aménagement du territoire, les méchants planificateurs ont été pris à partie pour de nombreuses choses avec lesquelles ils n'avaient réellement rien à voir. Il ne vaut pas la peine de s'attarder aux drôleries des votations.

De même, les accusations répétées contre les planificateurs qui soutiennent trop ouvertement des intérêts publics et qui se défendent d'observer des intérêts privés spéciaux « officiellement » sanctionnés ne parviennent plus à émouvoir personne. Que les intérêts privés spéciaux ne soient pas proclamés comme tels se conçoit aisément. De temps à autre sont formulés d'autres reproches qu'il vaut la peine d'examiner. Ce faisant, on oublie souvent combien de données se sont fondamentalement modifiées au cours des deux ou trois dernières années, au point qu'il faut examiner si des plans régionaux, locaux et de quartiers établis antérieurement doivent être adaptés aux conditions actuelles et, éventuellement, modifiés.

Il va de soi qu'il faut procéder avec beaucoup de compétence et d'habileté politique. Mais une chose est certaine, c'est que mainte faute de planification — avant tout des zones de construction exagérées et des chiffres d'utilisation trop élevés — ne peut guère être imputée aux planificateurs. Dans de tels cas, généralement, les planificateurs peuvent tout au plus être pris à partie du fait qu'ils ne se sont pas montrés assez fermes pour défendre la bonne solution. Fort souvent, l'esprit démocratique des planificateurs a été mis en doute lorsqu'ils ne se sont pas pliés sur le champ aux décisions de la majorité, alors même qu'elles étaient incorrectes selon eux. Dans une démocratie, les décisions et la responsabilité concernant les planifications sont en première ligne du ressort des autorités politiques et des électeurs. Si donc, comme ce fut le cas récemment dans un canton, le commissaire aux vignes a déclaré qu'il ne pouvait s'empêcher d'adresser des reproches aux planificateurs des communes du fait que 13 % des vignobles avaient été déclarés zones à bâtir, ces reproches devraient, dans la règle, concerner les communes elles-mêmes.

Les planificateurs sont alors les boucs émissaires que l'on cloue au pilori. Une telle façon d'agir est-elle juste ? Elle légitime tout au moins les planificateurs à se dresser encore plus fermement que jusqu'ici contre les intérêts particuliers, si favorables soient les aspects sous lesquels ils sont présentés. Mais en définitive, chaque commune fixe elle-même, dans le cadre de ses compétences constitutionnelles, la voie à suivre — et ce qui est certainement le mieux, en collaboration avec de « méchants » planificateurs.

ASPAN

Décès de Jean Gabin

Dimanche, l'acteur fort connu, Jean Gabin est décédé dans une clinique de Neuilly, victime d'une crise cardiaque. Depuis 1932, Jean Gabin a fait les belles heures du cinéma français dans plus de cent films dont « Quai des Brumes », « Le Chat », « L'Affaire Dominici » ne sont que quelques exemples. Il était également l'ami du réalisateur José Giovanni qui ne manquera pas de lui rendre hommage, mercredi soir, lors de la présentation à l'Etoile de Martigny de son dernier film. Rappelons que Jean Gabin avait été le héros avec Delon du long métrage de Giovanni « Deux Hommes dans la ville ».

Déviation de Riddes : On va couper le ruban

Cette fois, c'est une réalité : attendue depuis le mois d'août déjà, la déviation de Riddes sera enfin ouverte au public, dès mercredi 24 novembre à 11 h. 30. La cérémonie d'inauguration est prévue à 11 heures en présence des autorités cantonales et communales. La bénédiction de l'ouvrage a été confiée au curé de la paroisse, M. l'abbé Conus.

EN DIRECT AVEC...

AU-DELA DES HONNEURS

Beaucoup d'appelés, peu d'élus, proclame-t-on couramment à la veille des élections communales. Mais quand on prend connaissance par la voie de la presse des innombrables refus de nouvelle candidature exprimés par des administrateurs municipaux, à travers tout le canton, on en conclut que la fonction de conseiller — et quelquefois celle de président — ont radicalement changé d'aspect et de contenu.

Autrefois, ces mandats municipaux apportaient honneur et considération à ceux qui les exerçaient. C'était l'époque où le bon secrétaire de mairie dispensait les élus d'une présence trop fréquente dans les bureaux de l'administration, parce qu'à lui seul il pouvait aisément exécuter le travail à leur place. Il obéissait très exactement à la définition du factotum, de celui qui voit tout, sait tout et fait tout.

Aujourd'hui, ces mêmes mandats constituent une charge, parfois trop lourde pour celui qui l'assume, non pas par l'insuffisance de ses connaissances, mais en raison du temps qu'il doit leur consacrer en dehors de son activité professionnelle.

Encore faut-il opérer des distinctions dans ces activités professionnelles dont certaines nécessitent une présence constante au travail. Les administrateurs communaux qui entrent dans cette catégorie sont contraints de considérer leur activité dans l'intérêt de la collectivité comme autant d'heures supplémentaires provoquant fatigue et tracas en surabondance. Ils ne disposent pas du temps de réflexion et de la tranquillité d'esprit nécessaires. Par exemple, leurs contacts avec les maîtres d'état construisant des ouvrages publics sont rares et peu efficaces. Autrement dit, ils gigotent à l'intérieur de leur dicastère comme dans un habit qui ne serait plus à leur taille.

Ces constatations, hélas bien sommaires mais plaquées sur la réalité quotidienne, nous rappellent que les facteurs temps et disponibilité commandent aujourd'hui toute activité politique non permanente. Cette remarque est particulièrement vraie dans les communes rurales où l'appareil bureaucratique est réduit au strict minimum, pour raison d'économie sur les frais de fonctionnement.

Dorénavant donc, les candidatures aux conseils municipaux seront plus rares et mieux mesurées quant à leur exacte portée sur la vie et le travail professionnel des candidats auxquels on demande un lourd sacrifice, à part l'interdiction de souffrir d'ennuis de santé !

Il faut enfin compter avec l'ardeur de certains citoyens prompts à confondre élection et corrida, mais peu enclins à offrir leur aide à la communauté des citoyens. Puisqu'ils ne travaillent de toute façon qu'avec la bouche, on peut se passer de leurs services, car ils ignorent la notion d'effort collectif et de désintéressement.

Le peuple aura finalement les autorités qu'il mérite, ne l'oublions pas.

JEAN VOGT

Assemblée du ski-club de Fully

Martigny

Amitié sportive au pied du Chavalard

Si l'on évoque les douves de tonneau et les allures de «communistes» des premiers skieurs de Fully, on parle aussi des derniers perfectionnements techniques et du programme 76-77 lors de la 40e assemblée du Ski-Club Chavalard.

Vendredi soir, la partie administrative se déroule au Café de l'Avenir, sous la présidence de **M. Gérald Bender.** Puis, les participants se retrouvent en face, au Cercle Démocratique pour la soirée anniversaire. En bruit de fond du jambon à l'os servi par Michel Roy et sa brigade : le folklore de M. E. Matter, homme-orchestre célèbre aux Travaux publics de l'Etat du Valais. Valses, polkas pain-fromage et autres marches font danser les clubistes jusqu'au petit matin. C'est également une tradition au Ski-Club Chavalard d'entendre les chants du ténor Pierre-André et de son équipe et les meilleures histoires des humoristes Jean-Emile, Jérôme, Gilles... Quant à Raymond Ançay, le méticuleux cabaniste du Fénestral, il choisit l'accent de Polux et d'Azalée pour animer la soirée.

A la table des invités, on reconnaît le président de la commune, **M. Clovis Roduit** qui, lors de son allocution, salue la jeunesse d'esprit du Ski-Club Chavalard, l'un des fleurons des sociétés fulliéraines avec ses deux fois vingt ans. Il relève le mérite de tous les responsables, spécialement des moniteurs OJ. Parmi les invités se trouvent également les présidents et présidentes de toutes les sociétés sportives de la commune ainsi que les conseillers Edmond Bender et Charly Carron.

Après un survol historique du Ski-Club par le président Gérald Bender qui insiste sur la sauvegarde du Fénestral, **M. Simon Ducrey,** président de la Gym-Hommes apporte les vœux des sociétés sœurs de Fully, rappelant que la Gym a aussi fêté en 1976 son quarantième anniversaire.

A quarante ans, le Ski-Club Chavalard se montre dans une forme éblouissante. Les finances sont tenues avec soin par le caissier Charly Dorsaz et le bénéfice réalisé sert à l'amortissement de la dette de la cabane de Sorniot. Celle-ci, selon le rapport du responsable Edouard Mettaz a connu cette année une belle affluence. Durant l'été, Justin Carron et son épouse en ont assuré le gardiennage. Parmi les travaux effectués à Sorniot, citons la construction d'une fosse sceptique et d'une canalisation d'égouts de 100 m. Une importante provision de bois a été transportée au bûcher. L'assemblée en récompensant M. Mettaz pour son dévouement approuve la décision d'agrandir la cabane en la dotant d'une cuisine plus spacieuse. Le comité étudiera le coût de cette transformation.

C'est à dos d'hommes que le matériel, les provisions et le bois sont transportés à la cabane du Fénestral par l'équipe volante du gardien Raymond Ançay. Celui-ci sera secondé cette année par Camille Carron de René. Vendredi, les participants confient au comité le soin de voir quelles améliorations sont possibles au Fénestral, en accord avec l'armée, propriétaire de la cabane.

Activité

Les OJ du Ski-Club sous la houlette de Nicolas Faiss ne chôment pas. Ils ont déjà commencé les exercices préparatoires au ski en courant dans les berges du Rhône et au terrain de foot. Durant la dernière saison, les sorties voyaient une participation de quelque cent jeunes. Une septantaine ont fréquenté le camp de Carnaval à Saas Almagell.

On ne peut hélas en dire autant des sorties du Ski-Club de l'an dernier, mis à part le camp du 8 décembre à Morgins qui a connu un vif succès. Dans son intéressant rapport d'activité, le président Gérald Bender relève l'organisation par le Ski-Club d'une vente-échange d'articles de sport, du loto dans quatre cafés, de la participation à la marche Fully-Sorniot. Il félicite au passage le coureur d'élite **Camille Ançay** pour ses bons résultats. **Enfin, il remercie l'Administration communale d'avoir interdit l'accès des véhicules à moteur à Sorniot.** Au nom de tous les clubistes, M. Rémy Roduit adresse félicitations et remerciements au président Bender et aux membres du comité: Mlle Marie-Pierre Dorsaz, MM. Nicolas Faiss, Charly Dorsaz, Camille Mottier, Edouard Mettaz, Pierre-André Carron, Raymond Roduit, Stéphane Roduit, chef technique. Ce dernier a adressé son rapport par écrit, étant à l'armée. Camille Mottier, responsable du ski de fond, présente un bilan détaillé de ce sport qui prend un bel essor à Fully. Aussi, le programme 76-77 associera les fondistes aux sorties du club et au camp. En raison des élections, le traditionnel camp du 8 décembre est reporté au mois de janvier. Parmi les propositions de sorties, relevons celles du 19 décembre au Super Saint-Bernard, du 16 janvier à Verbier, du 5 février à Vercorin, du 19 mars à Sorniot.

L'assemblée se termine sur la revision des statuts et la proclamation de deux nouveaux membres d'honneur : MM. Gaston Bender, ancien président et Josué Thétaz qui compte 40 ans d'activité et est le fidèle chronométreur des concours.

Dans les autres sociétés

Lors de leur récente assemblée générale, les autres sociétés sportives de Fully ont procédé au renouvellement de leur comité. Félicitations à toutes ces personnes qui se dévouent pour la cause du sport dans la commune :

CHEZ LES AMIS-GYMS

Président : André Constantin (nouveau) ; vice-président : Marcel Rausis ; caissier : Philippe Brochellaz ; secrétaire : Mme Jacqueline Granges-Maret; moniteur : Johnny Vouilloz ; membres: Philippe Pellaud (nouveau) et Yvon Roduit.

A LA GYM-HOMMES

Président : Simon Ducrey ; vice-président : Marcel Rausis ; Roger Luisier (secrétaire-caissier durant 18 ans, caissier depuis 1974) ; Jacques Carron (nouveau), responsable du volley : Michel Roy, secrétaire en remplacement d'André Constantin, nommé président de la Gym.

GYMS-DAMES

Présidente : Mme Josiane Bruchez-Granges ; vice-présidente : Mme Laurence Brochellaz-Carron ; secrétaire-caissière : Mme Huguette Carron-Ançay, membres : Mmes Denise Bender-Lonfat et Jacqueline Granges-Maret.

De gauche à droite : M. Gérald Bender, président du Ski-Club, Mme et M. Gaston Bender, nouveau membre d'honneur, M. Albert Pasquali, président du F.C.

Conseil général

La séance du Conseil général de Martigny aura lieu jeudi 18 novembre, à 20 heures, à la grande salle de l'Hôtel de Ville, avec l'ordre du jour suivant :

1. approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 1976 ;
2. adoption des budgets 1977 (Commune et Services Industriels) ;
3. Divers.

On skie à Verbier

Si la neige est abondante au Super Saint-Bernard qui voit depuis deux semaines une belle affluence de skieurs lémaniques, Verbier a également ouvert quelques installations : Médran, Attelas, Lac des Vaux et La Combe. Actuellement, toute l'équipe de Téléverbier est à pied d'œuvre pour assurer aux skieurs plaisir et sécurité.

EN QUELQUES MOTS

ECOLE BUISSONNIERE ET NOUVEAU VALAISAN. — Surprise vendredi soir au Grand Conseil où sur demande du député Jean Philippoz le quorum a été contrôlé : il manquait 68 députés et le président Bumann a dû renvoyer la séance ! Ce même jour, **Me Jean Vogt,** vice-président du Grand Conseil, a été acclamé Valaisan à part entière, son examen sur les institutions cantonales et nationales ayant été subi avec brio. Soulignons que Me Vogt, fleuri par la responsable du mémorial du Grand Conseil, n'a pas attendu le « papier » pour défendre radicalement le Valais. Nos chaleureuses félicitations.

PROMOTION CHEZ LES POMPIERS SEDUNOIS. — Lors de leur exercice d'automne en présence de M. François Gilliard, responsable du feu, les pompiers de Sion ont assisté à la promotion du sgt Jean-Michel Oggier au grade de lieutenant, du sgt Serge Morand au grade de lieutenant, de lt Jean-Claude Devaud au grade de plt, du plt Georges Valentin au grade de capitaine. Nos félicitations.

TRANSVALAIR EN CHINE. — Durant le mois d'octobre 1976, Transvalair a transporté 634 061 kg de fret, consommé 679 971 l. de carburant, parcouru 117 208 kilomètres et desservi 43 escales. Mais la compagnie a surtout jeté les premiers jalons sur Hong-Kong, aux frontières de la grande muraille de Chine, marché important et convoité par les grands cargos du ciel.

ASSOCIATION VAUD-VALAIS. — Dans le cadre de la régionalisation, les districts de Monthey et Saint-Maurice se sont réunis avec des communes vaudoises afin de former une entité régionale et économique. Le comité est présidé par M. Marcel Mariétan, président de Champéry secondé par MM. Mayor, préfet d'Aigle, Roger Udriot, président de Saint-Maurice, Bernard Dupont, conseiller national et président de Vouvry, Michel Morerod, syndic d'Aigle.

OUI A L'AOMC. — Lors d'une réunion à Sion avec le conseiller d'Etat Franz Steiner, les présidents des communes concernées par l'AOMC ont réitéré leur souhait de maintenir cette ligne de chemin de fer, contact nécessaire avec la voie du simplon.

A L'AERODROME DE SION. — Pour succéder à M. Albert Thomas, directeur de l'aérodrome civil de Sion, en âge de retraite, le Conseil municipal a nommé dans sa séance de jeudi 11 novembre M. Edouard Vuille, 51 ans, de Coppet. Nos félicitations au nouveau directeur choisi sur une liste de 22 candidats dont plusieurs Valaisans.

MONTHEY, NOUVEAUX CITOYENS. — Le président de la ville, M. Deferr, le vice-président M. Michel Giovanola accompagnés de plusieurs conseillers ont accueilli, vendredi soir, 140 jeunes gens et jeunes filles de la classe 1976 au sein de la cité comme citoyens à part entière.

DEPARTS A L'EM 302. — Organisée par le cap Roger Cardis, une sympathique manifestation a marqué le dernier cours de plusieurs cadres de l'EM de la place de mobilisation 302 soit, le col Raymond Gross, commandant de la place, le lt-col Fritz Pfister, le lt-col André Berrut, les majors Georges Pillet, Pierre Zumstein, Conrad Zellweger, Jean Tabin, les capitaines Paul-Louis Rouiller, Roger Cardis, Gaston Grobéty, Robert Bellon.

Avec les Anciens du Collège Sainte-Marie

Dimanche avait lieu sous la présidence de **M. Joseph Gross,** professeur, la traditionnelle journée des Anciens élèves du Collège Sainte-Marie. Nonante personnes ont répondu à l'appel des organisateurs et suivi la partie administrative du matin. Au cours des délibérations, on a surtout parlé de l'organisation du Cinquantenaire de l'Association qui sera célébré en 1977. A cette occasion, les épouses des anciens élèves seront également invitées à la fête. Celle-ci sera rehaussée par une conférence donnée par Me Aloys Morand, ancien élève et ancien juge cantonal sur les procès célèbres. Mais, dimanche, les participants ont apprécié le brillant exposé de **M. Jean Actis,** ancien élève et ancien professeur du Collège. Thème choisi par le conférencier : l'économie vini-viticole. L'intérêt de l'auditoire pour ce sujet s'est manifesté par de nombreuses questions auxquelles M. J. Actis a répondu avec une rare aisance. Après la théorie, le verre ! L'apéritif offert par la Direction du Collège a mis en appétit les Anciens qui se sont ensuite retrouvés autour d'un banquet animé par le Directeur Eugène Claret avec le concours musical du professeur Jean Lancoux, basson, et des élèves de l'Atelier.

Monthey

MONTHEY

Grand loto victuailles

Le Parti radical-démocratique de Monthey invite tous ses adhérents et sympathisants à participer nombreux à son traditionnel loto qui aura lieu dimanche 21 novembre dès 16 heures au Café et à la Grande Salle de la Gare de Monthey. Durant cette importante campagne électorale, de belles surprises vous sont préparées par notre comité d'organisation qui met tout en œuvre pour vous préparer un étalage de nombreux et magnifiques lots susceptibles de satisfaire même les plus exigeants. Le Parti radical compte sur votre appui et surtout sur votre présence.

Le comité

Une œuvre de Raboud au Collège

Samedi matin à 10 h. 30, sous les auspices de la Commission culturelle de Monthey aura lieu l'inauguration d'une sculpture d'André Raboud créée pour le complexe du Collège du Reposieux. A cette occasion, M. Sylvio Acatos, critique d'art, commentera l'œuvre de l'artiste montheysan.

†

IN MEMORIAM

Léonce Garnier

16 novembre 1975

Déjà une année que tu nous as quittés. Mais ton souvenir demeure vivant dans nos pensées et dans nos cœurs. Tu restes présent parmi nous comme lors de ces matins ensoleillés où nous avons béni la vie ensemble.

Une messe d'anniversaire sera célébrée en l'église de Saxon, mardi 16 novembre 1976 à 19 h. 30.

Ton épouse, tes enfants et ta famille

CHARRAT : CONCERT DE NOËL
Alain Morisod et son orchestre

A l'approche de l'hiver et des fêtes de fin d'année, Alain Morisod et son orchestre nous convient à nouveau à leur traditionnel Concert de Noël, qu'il n'est plus guère besoin de présenter maintenant, tant le succès remporté l'an dernier a été retentissant.

Nous avons le plaisir de pouvoir écouter ce concert à Charrat, à l'église, le dimanche 21 novembre à 20 h. 30.

1976 aura été une étape importante dans la vie de ce musicien suisse dont l'audience internationale est sans cesse grandissante. Près de deux cents galas et deux grands voyages — les Etats-Unis et le Brésil pour la cinquième fois ! — ont ponctué en effet une année bien remplie. Et à cette occasion, Alain Morisod nous propose deux albums 33 t. consacrés l'un aux plus belles mélodies de Noël — « Douce Nuit », « Minuit chrétien », Petit papa Noël », etc. — l'autre, fidèle au style de notre musicien et dont le titre-phare s'intitule « Par un matin d'amour ».

Dans cet amical rendez-vous que constitue ce Concert de Noël, Alain Morisod a conçu un programme entièrement nouveau, distillé avec leur virtuosité habituelle par Raoul Schmassmann et sa merveilleuse trompette ainsi que Mady Rudaz et sa voix cristalline et envoûtante.

Du reste, la remarquable cohésion de cette formation provient du fait que tous les musiciens jouent ensemble depuis plusieurs années, avec une complicité et un plaisir qui se communiquent au public dès les première notes. Au programme de ce concert : Félix Leclerc, Saint-Preux, Johnny Cash, Gilbert Bécaud et Alain Morisod, bien sûr.

Aussi, gageons une fois de plus que, comme l'a écrit un critique musical au sujet du concert de l'an dernier, le public découvrira que la musique « légère » peut être un joyau, et l'église un écrin parfaitement adapté à le mettre en valeur.

Locations : Coopérative Concordia, Charrat, tél. (026) 5 31 77 et Musiclub Damay-Cretton, avenue de la Gare 9, Martigny, tél. (026) 2 20 34.

SAINT-MAURICE

Les Trois Mousquetaires

D'Artagnan et ses compagnons seront les hôtes de la grande salle de Saint-Maurice, vendredi 19 novembre à 20 h. 30 dans le cadre de la saison artistique des JM du Chablais. Quarante comédiens, cent costumes, seize décors : la soirée s'annonce brillante avec la participation de Régine Blaess, Roland Jouve, Jean Weber de la Comédie française. On pourra applaudir Christian Landy dans le rôle de D'Artagnan. La mise en scène de cette œuvre célèbre d'Alexandre Dumas est signée Jacques Ardouin.

Location dès aujourd'hui à la Librairie Saint-Augustin.

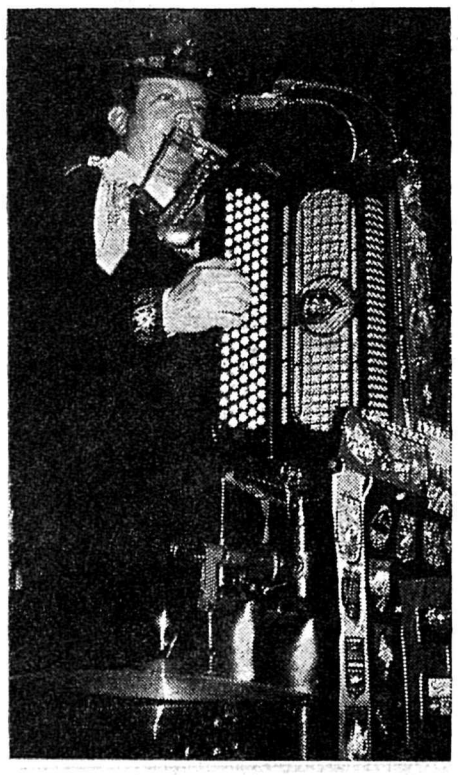

Homme-orchestre : M. E. Matter et son folklore

CINÉMAS

Etoile - Martigny

Ce soir : Connaissance du monde
Dès demain mercredi à 20 h. 30 - 16 ans
Première valaisanne du film de José Giovanni

COMME UN BOOMERANG

avec Alain Delon et Charles Vanel
Mercredi, sur scène, José Giovanni présentera son film

Mercredi à 14 h. 30 - ENFANTS dès 7 ans

LES MERVEILLES DE LA NATURE

Un film de la série « C'est la vie » de Walt Disney

Corso - Martigny

Ce soir mardi à 20 h. 30 - 16 ans
Gary Cooper et Burt Lancaster dans

VERA CRUZ

Dès demain mercredi à 20 h. 30 - 18 ans
Un film d'aventures mené tambour battant !

LES MERCENAIRES

avec Telly Savalas et Peter Fonda

MONTHEY - SALLE DE LA GARE

Jeudi 18 novembre 1976 à 20 heures

Assemblée générale du Parti radical-démocratique de Monthey

Ordre du jour :

1. Rapport d'activité
2. Rapport du chef de groupe au Conseil communal
3. Désignation des candidats au Conseil communal
4. Divers

PRDM

MONTHEY
GRANDE SALLE ET CAFE DE LA GARE
Dimanche 21 novembre 1976 dès 16 heures

Grand loto victuailles

organisé par le
PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE DE MONTHEY
Abonnement : 25 francs
Cordiale bienvenue

La petite Volvo 66!

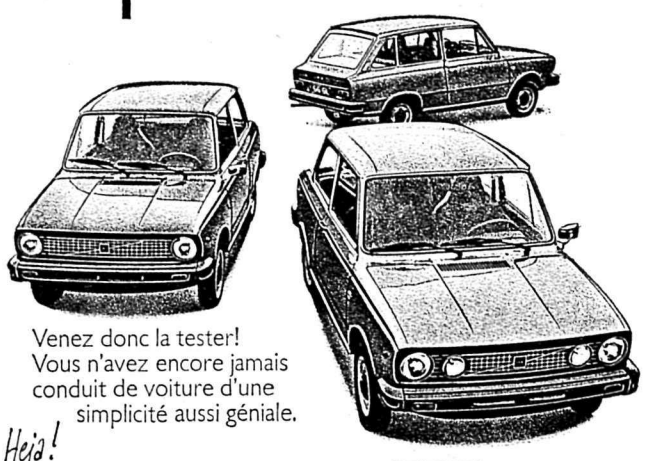

Venez donc la tester!
Vous n'avez encore jamais conduit de voiture d'une simplicité aussi géniale.
Hejo!
VOLVO 66
Il faut l'essayer!
VOLVO LEASING
Renseignements auprès de chaque agent Volvo!
GAM
1950 SION : Garage de l'Aviation SA, Vultaggio Frères
✆ (027) 22 39 24 - 22 97 40

HORLOGERIE BIJOUTERIE **G. GIRARD**
MARTIGNY Place Centrale Tél. (026) 2 22 93
Réparations rapides et soignées

Dimanche 21 novembre à 20 h. 30
Eglise catholique Charrat
CONCERT DE NOEL
ALAIN MORISOD
et son orchestre
NOUVEAU PROGRAMME
Locations : Coopérative Concordia, Charrat - Tél. (026) 5 31 77.
et Musiclub Damay-Cretton av. de la Gare 9, Martigny tél. (026) 2 20 34
Org. : A. Toth, Delémont

●●●●●●●
MACHINES A LAVER
le linge et la vaisselle
Rabais jusqu'à 50 % suite d'expositions dans les marques AEG - Gehrig - Philco - Hoover - Indesit Zanker, etc.
Pas d'acompte à la livraison - Service après-vente impeccable - Très grandes facilités de paiement.
Service location-vente
Permanence tél. 24 heures sur 24 au (021) 23 52 28
Daxéco S.A.
3, rue Tunnel
Lausanne
Fully
(026) 5 38 63
Muraz
(025) 4 64 50
●●●●●●●

MEOC
ENGRAIS ORGANIQUES
PRODUITS ANTIPARASITAIRES
SERVICE AGRONOMIQUE
CHARRAT ▪ 026/5 36 39

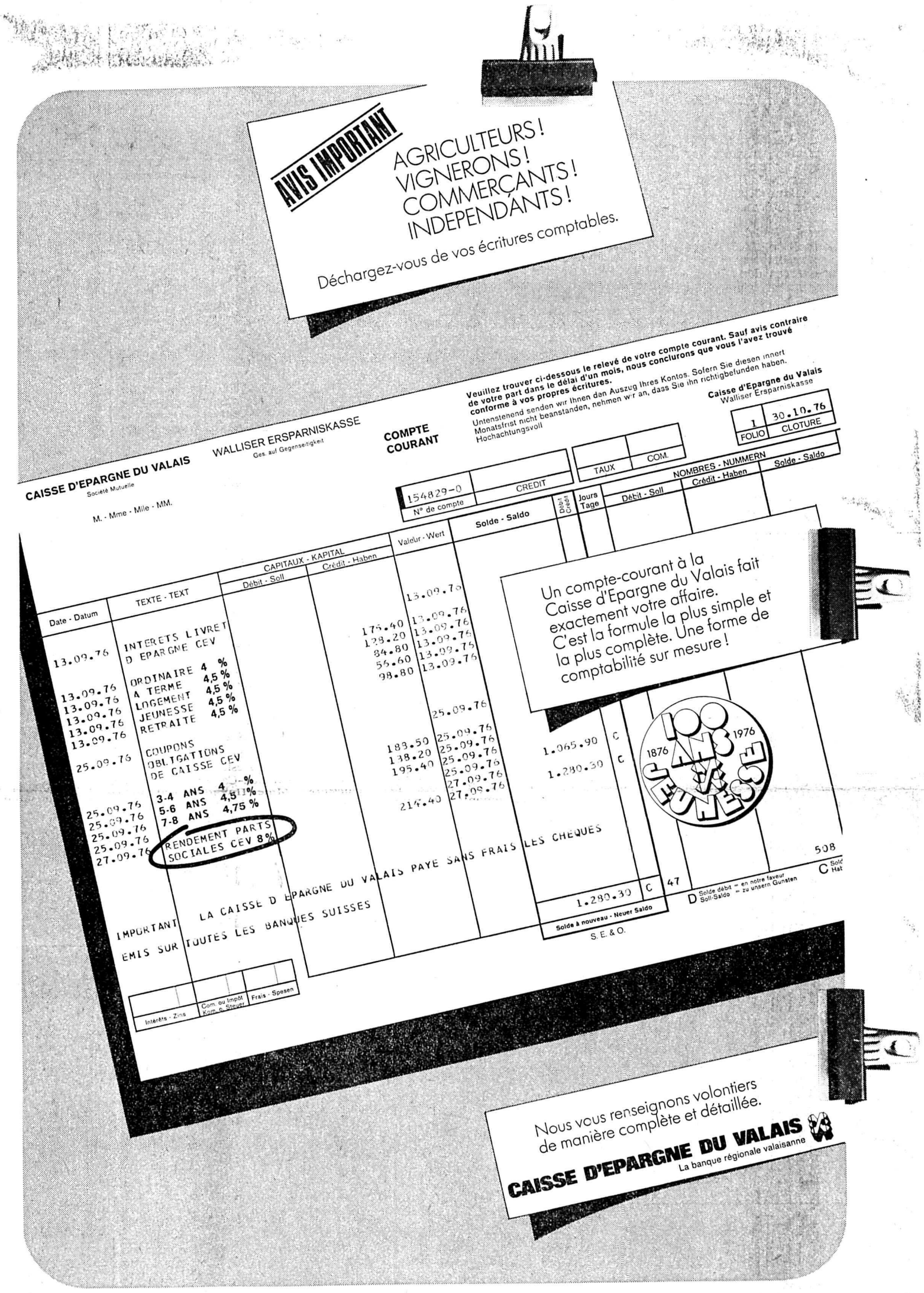

Les consommateurs à la boulangerie

Le Suisse consomme davantage de livres de pain mi-blanc que de kilos alors que, pour le pain bis, c'est l'inverse. On note une tendance à l'achat de petites unités et de pains spéciaux. Par contre, la consommation d'articles de boulangerie fine accuse une tendance à la hausse constate l'Association suisse des patrons boulangers-pâtissiers dans son dernier rapport annuel. (cria)

Intérêt pour le cheval de selle

Grâce aux efforts des éleveurs, notamment, l'élevage du cheval en Suisse a surmonté la grande crise des vingt dernières années au cours desquelles les effectifs avaient fortement diminué. L'intérêt porté à l'équitation de compétition comme à celle de loisir augmentant constamment, l'avenir de l'élevage du cheval de selle de qualité paraît assuré. En revanche le maintien d'un effectif suffisant de chevaux de trait et de bât de la race Franches-Montagnes nécessite un effort supplémentaire des pouvoirs publics, estime la Fédération suisse d'élevage chevalin.

Crissier : Festival de musique de cuivres

Les 19, 20 et 21 novembre aura lieu dans la magnifique salle de Crissier, le 4e Festival suisse de musique de cuivres.

Cette rencontre des meilleurs ensembles du pays est placée sous la présidence d'honneur de M. le conseiller fédéral G.-A. Chevallaz.

Le concours pour la désignation du meilleur ensemble du pays débutera le samedi à 13 h. 30. Le morceau imposé dû à Bernard Schulé a été arrangé par René Mermet : « Colonnade ».

Konzert für drei Brass-Bands est le titre du concert du samedi soir. Il réunira pour l'occasion : Evangelische Allianzmusik Basel, Posaunenschor Eschlikon et Musikverein Speicher, soit les trois meilleures formations de Suisse alémanique.

Les trois ensembles romands : Mélodia de Rolle, le champion du 3e Festival l'Ensemble broyard d'instruments de cuivre et l'Ensemble de cuivre valaisan se produiront le dimanche après-midi. Et le peu que l'on puisse dire, c'est que leur programme est de tout premier choix.

Ces deux concerts s'inscriront parmi les grands moments de l'histoire du Festival. En effet ce seront à chaque fois 90 exécutants qui se retrouveront sur scène en grande première suisse.

La matinée du dimanche est réservée dès 9 heures aux auditions et critiques des exécutions du concours.

Les portes seront largement ouvertes au public, et ceci gratuitement.

Dans le cadre du 4e Festival suisse de musique de cuivres, les organisateurs ont le plaisir de présenter une des grandes personnalités de la musique en Suisse : Jean Balissat, compositeur. « Ma Musique pour la Fête des Vignerons 1977 » sera le thème de l'entretien auquel chacun est convié le vendredi soir.

JUBILÉ D'ARGENT POUR ELISABETH II

Le règne de sa Majesté Elisabeth II commença le 6 février 1952 bien que le couronnement dans l'Abbaye de Westminster n'eût lieu que seize mois plus tard, le 2 juin 1953. Ce sera ainsi en 1977 que la Reine fêtera ses vingt-cinq ans sur le trône britannique. Ce jubilé d'argent signifie pour la Grande-Bretagne monarchiste un événement de la première importance, qu'il s'agit de célébrer royalement. A cette fin ont été fondés de nombreux comités et commissions qui sont chargés du bon déroulement des festivités. Les grandes lignes sont déjà connues : des visites officielles dans toutes les parties du royaume, des expositions, des manifestations sportives et culturelles, journées publiques « portes ouvertes » auprès des forces armées, des défilés et des spectacles pompeux à satisfaire au plus royaliste. Et tout cela des mois durant. Des timbres-postes spéciaux seront émis et des médailles frappées à l'intention des collectionneurs. La production de souvenirs et de bric-à-brac bat déjà son plein. Le prince Charles se trouve à la tête d'un jury qui accorde aux articles de qualité le sceau de l'approbation royale. Les entreprises d'Etat rivalisent avec le secteur privé pour inventer des gags dignes du moment. Ainsi London Transport relâchera prochainement dans les rues de la capitale une flotte de 25 bus à l'impériale — tous peints en argent. Peut-être pour persuader la Reine d'abandonner sa Rolls en faveur du transport en commun ?

Dans les milieux hôteliers on parle d'afficher des prix comme il y a vingt-cinq ans. Mais on peut se demander si cette démarche est vraiment nécessaire compte tenu du fait que la livre en 1952 valait plus de 12 francs suisses, aujourd'hui à peine quatre. Le temps travaille pour les touristes.

ELECTRICITE AUTOMOBILE
PIERRE GUEX
La batterie suisse de haute qualité
Tous les modèles en stock chez le spécialiste

MARTIGNY Av du Gd-St-Bernard 42 – 026/2 20 06

Pour les jeunes gens nés en 1959 : COURS D'AÉRONAUTIQUE

Le chemin pour devenir pilote

Dans le but d'assurer systématiquement la relève nécessaire à notre pays en jeunes pilotes pour l'aviation commerciale et militaire, la Confédération institua les cours de l'Instruction aéronautique préparatoire (IAP). Elle en confia l'organisation pratique ainsi que l'exécution de la formation de base en vol à moteur, à voile et en parachutisme à l'Aéro-Club de Suisse.

Les cours débutant en 1977 et dont les frais sont supportés par la Confédération sont ouverts aux jeunes gens intéressés nés en 1959.

Comme il ressort des déclarations faites au cours de l'interview suivante par Marcel Christen, depuis seize ans chef administratif de la section IAP à l'Aéro-Club de Suisse, quelque 3000 jeunes gens, chaque année, s'intéressent aux cours IAP.

— Monsieur Marcel Christen, vous êtes le chef administratif de l'IAP. Pourriez-vous nous orienter brièvement sur l'activité que vous exercez dans le cadre de cette institution si importante pour l'aviation civile et militaire ?

— A l'époque, l'Aéro-Club de Suisse fut chargé de la direction administrative de l'IAP. Cela renseigne déjà en grandes lignes sur la teneur de ma tâche de chef administratif de l'IAP. Une telle direction consiste en une multitude de devoirs visant tous à sélectionner les futurs pilotes militaires et de Swissair ainsi que les candidats aux professions aéronautiques. En bref, mon occupation principale est de disposer, organiser et surveiller diverses activités liées à l'IAP. Il en résulte bien entendu des contacts importants avec différentes instances, offices de formation, différents rectorats d'écoles, instituteurs, parents de candidats et aussi certes avec les candidats IAP eux-mêmes. Outre cet aspect principal, il y a évidemment encore nombre de tâches particulières sur lesquelles je ne peux m'étendre ici en détail. Le fait que je travaille depuis seize ans déjà à la section IAP indique peut-être combien mes occupations sont intéressantes et variées.

— Quelles sont les conditions auxquelles doit répondre un candidat désireux de s'annoncer ?

— Tout citoyen suisse en bonne santé, âgé de 17 ou 18 ans, ayant au moins une formation d'école primaire supérieure, un apprentissage professionnel ou une formation d'école secondaire, ayant une bonne acuité visuelle peut s'annoncer à l'IAP (vol à moteur ou à voile), sous réserve de l'accord de ses parents. Depuis cinq ans, les jeunes gens ont aussi la possibilité de s'inscrire à l'AéCS comme aspirants grenadiers-parachutistes.

— Les jeunes filles peuvent-elles aussi s'annoncer à l'IAP ?

— Comme il est pour le moment impossible à une jeune fille d'embrasser la carrière de pilote tant militaire que de ligne à Swissair, les jeunes filles, malheureusement, ne peuvent s'inscrire à l'IAP. Toutefois, à titre de comparaison et d'expérience unique, une classe féminine a été admise à l'IAP. Le résultat de cette expérience a été en partie positif.

— En tant que chef administratif, avez-vous aussi un contact avec la formation pratique des candidats ?

— C'est dans la nature des choses que je me consacre avant tout au côté administratif de l'IAP. Pourtant, j'ai aussi des contacts avec le côté pratique de la formation des candidats, car je me rends chaque année à quelques-uns des cours IAP pour maintenir des relations personnelles avec les instructeurs et élèves. En 1969, quand j'ai passé mon brevet de pilote de vol à moteur, j'ai même pris part en tant qu'élève à un cours IAP de 14 jours. A cette occasion, je pus faire de précieuses expériences pour mon activité. Pour pouvoir mieux juger des exigences posées à un candidat IAP lors des examens d'admission, j'ai également participé aux épreuves.

— Par quel moyen les futurs pilotes prennent-ils connaissance des possibilités offertes par l'IAP ?

— La publicité pour l'IAP a aussi été confiée à l'AéCS. Elle est assumée par le chef RP de l'AéCS. Nous avons divers moyens de publicité à disposition, par exemple des annonces dans l'ensemble de la presse suisse, des conférences de presse, un service de films, etc. Depuis peu, l'AéCS dispose également d'une voiture-caravane de cinéma et de propagande, spécialement équipée, qui peut être utilisée selon besoin dans différentes manifestations importantes et expositions.

— Pour conclure, pourriez-vous nous donner quelques chiffres en rapport avec les cours de l'IAP ?

— Chaque année, quelque 3000 jeunes gens s'intéressent à l'IAP et nous demandent documentation et feuille d'inscription. Sur ce nombre, environ 1300 candidats s'annoncent en moyenne. Ils doivent ensuite passer les différents examens (examen d'aptitude écrit, basé sur les connaissances du niveau de l'école primaire supérieure ; examen médico-psychologique à l'Institut médical d'aviation de Dübendorf et un examen auprès d'un médecin-conseil de l'Office fédéral de l'air). Après ces épreuves, il reste environ 200-230 candidats qui pourront suivre le premier cours de l'IAP. Au terme de ce dernier, il y a en gros 170 candidats qui se qualifient pour le second cours. Ces chiffres vous montrent que les cours IAP constituent une sélection sévère. Mais c'est absolument nécessaire quand on envisage l'immense responsabilité incombant plus tard à un pilote militaire ou de Swissair. Les chiffres indiqués sont bien sûr soumis à des fluctuations annuelles, mais reflètent en pratique une image fidèle de la situation.

LE COIN DU JARDINIER

Conseils pour la culture des plantes à bulbes

Les plantes à bulbes ont besoin d'un sol nourrissant et perméable ; on allège les terres trop lourdes avec un peu de sable ou de tourbe. L'oignon est très sensible à l'engrais frais sous toutes ses formes et réagit en donnant des fleurs difformes. Ce n'est que pendant ou après que les fleurs se soient fanées, c'est-à-dire lorsque la plante a eu le temps de produire de fortes racines, qu'on peut mettre un peu d'engrais.

Pour pouvoir profiter pleinement des différentes plantes à bulbes, il faut d'abord songer à la décoration dans son ensemble. Il faut s'imaginer les mélanges de couleurs ; il faudra également prendre garde à la hauteur des tiges de façon à mêler habilement les différentes variétés. C'est ainsi que des myosotis de 20 à 30 cm de haut n'iront pas avec les petites tulipes qui ont presque la même hauteur ; il vaudra mieux choisir les tulipes Triomphe ou Darwin ou les tulipes Lys dont la hauteur est d'environ 40 à 60 cm. Il faut aussi connaître les périodes de floraison ; on plantera alors des tulipes sauvages qui sont précoces, avec une demi-douzaine de tulipes Triomphe mi-précoces, c'est ainsi qu'on pourra obtenir du début avril à la fin mai, une floraison ininterrompue et aux mêmes endroits.

Il arrive souvent que l'on plante à une hauteur insuffisante.

D'habitude il faut planter les oignons à une profondeur correspondant à trois fois leur hauteur. Les petits oignons comme les bleuets et les ellébores ne doivent pas être enfoncés à plus de 5 cm, les plus gros (jacynthes, grandes tulipes et narcisses à grande fleur) ne doivent pas dépasser 15 cm de profondeur. Entre ces deux chiffres, on trouvera les profondeurs des crocus, perce-neiges, nivéoles et jacynthes en grappes : 5 à 8 cm, et celles des petites tulipes précoces et des petits narcisses : 8 à 10 cm. On plantera un peu plus bas dans un sol meuble, plus haut dans un sol lourd.

Pour planter les oignons, on aura recours à une petite pelle à planter. Ne pas oublier de mettre autour et sous l'oignon, un peu de sable sec, l'oignon risquera moins de pourrir et la plante prendra mieux racine.

On peut aussi planter les jacynthes en plaçant un oignon dans un pot de grès que l'on met en terre ; sitôt la floraison terminée, on retire les pots de la terre et on laisse la plante s'étioler tranquillement à l'ombre. La couche ainsi libérée peut être réutilisée immédiatement.

L'amateur préférera planter ses oignons à des endroits où il peut les laisser en terre, près des arbustes et des buissons.

Flora

Figues de montagne

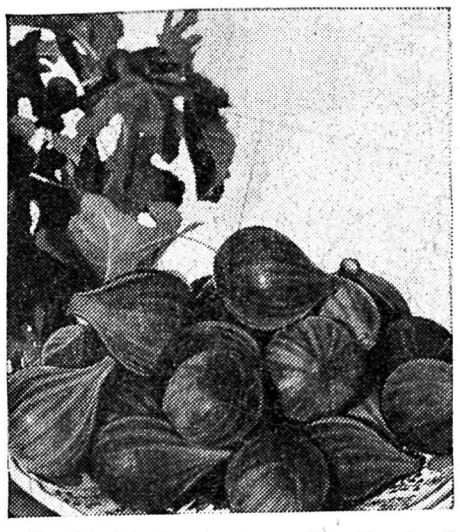

Le figuier de montagne Nordland est une plante à feuillage vert foncé ressemblant aux philodendrons. Celui qui le fait pousser dans son jardin aura un ornement exotique et pourra penser aux fruits savoureux dès la première année. C'est une plante peu exigeante, poussant bien au soleil, un vrai bijou ! Ces figuiers forts, protégés par une couche de terre et s'enracinant facilement, sont vendus par l'horticulteur spécialisé Jakob Schutz de Filisur.

à louer :

TV occasion

noir-blanc dès 22.— par mois
Couleur **Pal/Secam** dès 64.— par mois.
Tout compris
Service assuré par

RADIO TV STEINER

Tél. à Jacques Tuberosa

Case postale 42
1920 Martigny 1
✆ (025) 2 25 48
✆ (027) 22 99 88

Confédéré-FED

Editeur : Coopérative «Le Confédéré»
Rédacteur responsable : Pascal Couchepin.
Rédaction - Administration : 11, rue du Gd-Verger (1er étage), 1920 Martigny - Case postale 295 - CCP 19-58
✆ rédaction (026) 2 65 76 - ASSA Martigny (026) 2 56 27.
Publicité : Annonces Suisses S.A., place du Midi, 1950 Sion, ✆ (027) 22 30 43 et ✆ (026) 2 56 27.

Chippis : villas «clés en mains» personnalisées

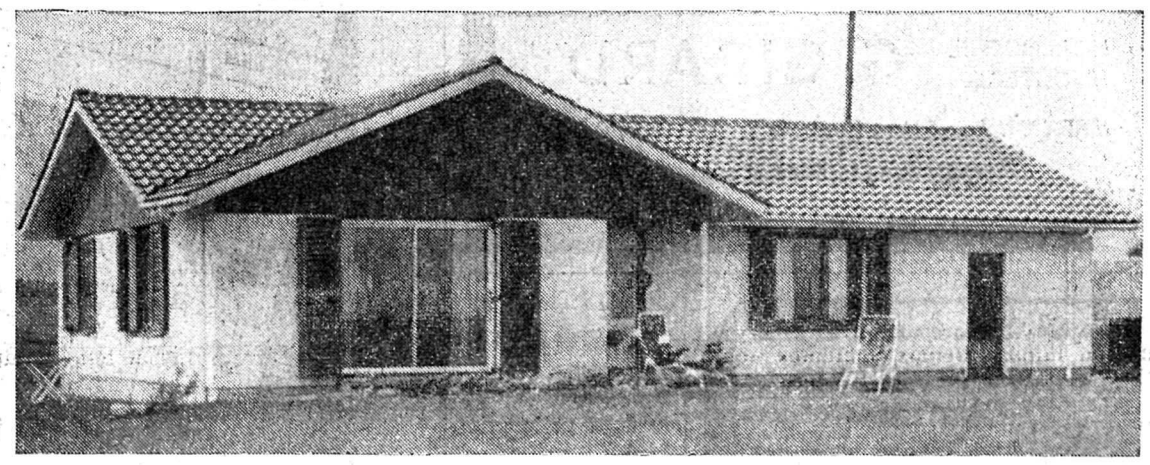

Fabriquées en Angleterre depuis plus de 23 ans, les villas préassemblées Guildway se construisent aujourd'hui dans diverses parties de l'Europe et même outre-mer. Les réalisateurs de ces maisons — villas, bungalows, pavillons, écoles... — travaillent étroitement avec les futurs propriétaires. Le plan de l'intérieur ainsi que la façade sont chaque fois personnalisés. Le montage des éléments préfabriqués à sec garantit une habitation saine dès le premier jour. Bois et pierre sont les matériaux les plus usités, combinés aux exigences de la technique moderne.

En moyenne, le délai prévu pour une construction complète Guildway, fondations normales incluses, est de l'ordre de trois mois. En Valais, un architecte de Chippis, M. Lanzi Bienvenu assure la représentation générale de ce genre de villas. Durant le mois de novembre, tous les samedis après-midi, de 14 à 18 heures, il reçoit les personnes intéressées par ces constructions solides, rapides, soignées et originales.

Vivre un vol : L'AVIATION AUJOURD'HUI

Ce nouvel ouvrage des Editions Mondo a été réalisé en étroite collaboration avec Swissair. L'auteur, M. Georges Kleinmann, avait donc à sa disposition les meilleures sources d'informations disponibles. Il a su les utiliser sans que pour autant son style, alerte et vivant, ne sombre dans l'aspect rébarbatif des livres techniques.

L'intérêt de cet ouvrage réside notamment dans le fait que, au lieu de procéder méthodiquement à l'analyse des divers secteurs du monde de l'aviation, l'auteur a choisi de placer son lecteur dans la situation d'un « Monsieur-tout-le-monde » qui s'apprête à voyager dans un avion de ligne. C'est ainsi que son esprit curieux va s'informer, au fur et à mesure que son voyage se déroule, de toutes les implications que suppose le moindre vol commercial. Cette approche, à notre sens inédite pour un ouvrage de cet ordre, donne au livre une allure d'aventure en même temps qu'il reste remarquablement précis sur le plan technique. C'est pourquoi ce livre s'adresse aussi bien aux adultes qu'aux enfants, chacun pouvant y puiser selon ses goûts et ses intérêts personnels.

Parallèle intéressant avec ce voyage, le livre s'ouvre par la description du premier vol Swissair « Genève - New York » en 1947. Illustré de photographies d'époque, le récit de celui qui dirigeait l'équipage, le commandant Borner, ne manque pas de piquant en comparaison avec ce que représente aujourd'hui la même traversée.

Malgré son titre « **L'aviation aujourd'hui** », l'ouvrage ne serait pas complet si l'auteur n'avait pas également abordé l'avenir dans un chapitre consacré aux vols supersoniques et aux problèmes posés par ce type d'avions, le Concorde notamment.

Mais la valeur de ce livre réside aussi dans la remarquable qualité des photographies, la plupart en couleurs, réalisées par les photographes Fernand Rausser et Alexander von Steiger.

Nous ne serions complets dans cette brève présentation de l'ouvrage en omettant de signaler qu'il comprend également un certain nombre de tableaux et dessins aidant à la compréhension technique du sujet. En fin de volume figure aussi une série de planches double-pages décrivant en détail les caractéristiques des principaux types d'avion à réaction en service actuellement.

Voilà un livre qui intéressera certainement tous ceux pour qui, de près ou de loin, le monde de l'aviation représente un sujet passionnant, que ce soit sur le plan de l'évasion ou sur celui de l'information.

Se commande uniquement aux Editions Mondo, 1800 Vevey. Fr. 14.50 + 500 points.

Swissair en septembre

Au mois de septembre, l'offre de Swissair a augmenté de 1 % et la demande s'est accrue de 8 % par rapport aux résultats du mois correspondant de l'année passée. La plus forte hausse a été enregistrée par le trafic postal, + 18 %. Le trafic des passagers a progressé de 8 % et celui du fret de 7 %. Le taux d'occupation des places s'est amélioré de 62,1 à 67,2 %. Le coefficient moyen de chargement est passé de 55,7 à 58,3 %.

Dans la plupart des secteurs du réseau de Swissair, soit l'Europe, l'Atlantique du Nord, le Proche et l'Extrême-Orient, et l'Afrique, la demande a dépassé celle de la période correspondante de l'année passée. En revanche, le trafic sur l'Atlantique du Sud n'a pas pu atteindre les chiffres de septembre 1975.

Les recettes globales ont augmenté de 7 % par rapport au mois de septembre 1975. Les dépenses, sans les amortissements, se sont accrues de 4 %.

Protection contre oiseaux

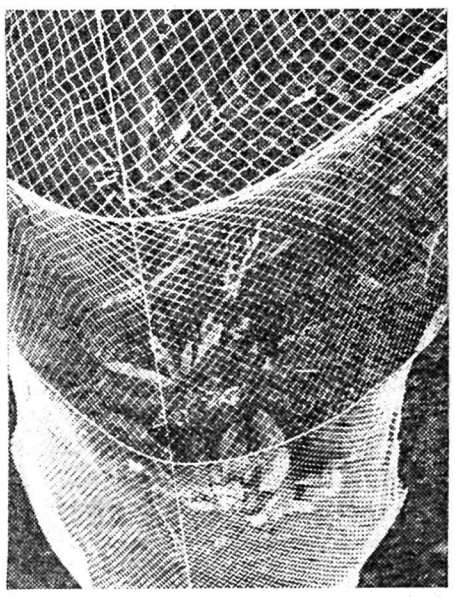

N'est-ce pas un paradoxe que les oiseaux qui devraient se nourrir d'insectes, deviennent eux-mêmes nuisibles, si nous ne les éloignons pas des bourgeons, des salades, baies et fruits ? Le filet Netlon ne garantit non seulement la protection la plus naturelle mais aussi la plus efficace. Il ne pèse que 20 g par m2 et on l'obtient à une largeur de 2 m en blanc ou de 5 m en vert. Il peut se tendre au-dessus des espaliers d'arbres ou, avec des arcs en fil de fer, au-dessus des plates-bandes. Ce filet solide, en matière artificielle, résiste aux intempéries, reste stable et se laisse utiliser pendant des années.

Prix : dès 8 francs par pièce ; en vente dans les magasins spécialisés pour les articles jardinage.

Nouveau! sans supplément de prix:
• appuis-tête réglables
• pare-brise en verre laminé
• phares à halogène
• modèles Deluxe: rétroviseur extérieur réglable de l'intérieur
chez Opel!

OPEL ASCONA

SUMMUM DE LA CONDUITE.

Le confort. Et les qualités d'une grande routière.
Une combinaison unique qu'on a de la peine à trouver sur une autre voiture. Et en tous cas pas pour ce prix!
Venez l'essayer chez nous. Elle vous attend!

Opel Ascona. Summum de la conduite grâce à une technique parfaite.
Garantie Opel: 1 année, sans limitation de kilomètres.

Opel Ascona à partir de Fr. 12 480.—

Dès maintenant, Grande Action de Reprise. N'attendez pas !
Prix choc sur vente sans Reprise !
Garage J.-J. Casanova - 1920 Martigny - ✆ (026) 2 29 01

McCann-Erickson ASH 142a/76 Su

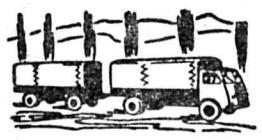

Bâches - Sellerie civile
pour tous véhicules
Confection de stores

PAUL GRANDCHAMP, MARTIGNY - Tél. (026) 2 27 87
Zone industrielle - En face du port franc

SPORTS

Basket : Martigny - Stade Français 71-76

La malchance s'est acharnée lourdement sur le BBCM. En effet, samedi, lors du match contre Stade Français, Martigny pourrait bien avoir perdu deux de ses joueurs pour un ou deux matches en tout cas.

Voyons plutôt les événements. Le début du match était encourageant et laissait entrevoir une rencontre palpitante. Malheureusement après 5 minutes déjà, P.-Y. Uldry, commotionné et blessé à la cheville, devait sortir du terrain sans espoir d'y revenir. Ce coup dur ne sembla pas troublé outre-mesure la volonté de vaincre des jeunes Martignerains. Michellod effectuait bien son travail de distributeur ainsi que Walker et Yergen le leur, qui est de marquer des points entre autres. Seuls Giroud et Gilléron semblaient effrayer par la présence imposante de Bourquin (2 m 04) sous les paniers genevois.

Ces derniers qui ne comptent plus dans leurs rangs ni Baillif ni Ducloz, comme il était annoncé, ont bien tenté de lâcher Martigny à cet instant. Mais c'était sans compter sur la bonne prestation défensive des jeunes Martignerains. On atteint donc la mi-temps avec un tout petit point d'avance pour le Stade-Français.

La deuxième mi-temps fut le théâtre d'autres événements surprenants. A savoir tout d'abord, l'élimination de Michellod pour 5 fautes. Puis, quelques minutes plus tard, ce fut l'expulsion de l'entraîneur Walker pour coup volontaire. C'est à cet instant que la tension atteint son comble et que la cause sembla entendue. Eh bien non ! Emmené par Yergen et Pointet, le BBCM tenta un pressing qui faillit bien renverser la situation. Mais là encore nouveau coup dur, Giroud sortait pour cinq fautes, à son tour. C'en était véritablement fini et les dernières secondes ne permirent que d'encourager ces jeunes espoirs qui ont vaillamment résister contre plus forts qu'eux.

Pour les Genevois, le coup de sifflet final fut attendu avec une certaine impatience et ils doivent leur victoire tout d'abord à leur calme, puis à leur Américain Edmonds qui fit la différence au dernier moment alors que ses camarades avaient perdu de leur adresse.

Pour le BBCM cette suite d'événements malencontreux risque bien de porter conséquence sur les matches à venir qui ne s'avèrent pas faciles. Tout d'abord, il faut espérer le rétablissement rapide du distributeur Uldry, dont la présence est très utile.

Autre affaire à suivre, celle de l'entraîneur Walker. Des sanctions vont-elles être appliquées contre lui après ce geste malheureux. Ce n'est pas sûr, mais s'il devait y en avoir, espérons qu'elles ne sauront pas trop lourdes de conséquence pour la situation du BBC.

M. Burnier

Monthey - Bulle 0-2

Monthey : Boll, Monty, Gex-Collet, Beaud, Fellay, Garrone, Delacroix, Planchamp, B. Michaud, J.-P. Michaud, Moret.

Stade municipal : 600 spectateurs.

Changements : 55e Heury pour Planchamp ; 80e Weber pour J.-P. Michaud.

Manquent à Monthey : Dirac, Boisset, Heury qui entrera à la 55e minute.

Monthey, avec une équipe remaniée, n'a pas pesé lourd face à la terrible formation bulloise. Depuis longtemps Monthey ne nous avait pas habitués à une aussi piètre exhibition, tant sur le plan technique que tactique.

Que de maladresses, que de balles perdues dans les pieds de l'adversaire qui n'en demandait pas tant. Bulle avait tremblé sur son propre terrain face à ce même Monthey lors de la première confrontation. Mais par un jeu plus incisif, sec à la limite de la régularité, les Fribourgeois ont limité la médiocrité du spectacle. Monthey n'a pas démérité pour autant et a eu quelques actions méritoires notamment aux 18e et 35e minutes. S'ils ont ouvert le score, Dame Chance n'était pas avec eux cet après-midi. La meilleure action de cette première mi-temps est venu de Tippelt à la 40e minute qui, étrangement seul, tira en force depuis les 16 m.

La balle frappe la barre transversale et Cotting n'a qu'à la loger au bon endroit et ouvrir le score à un très mauvais moment psychologique. Par la suite, Monthey essaye de courir après ce 1-1 mais devant une équipe très forte, à notre avis la meilleure équipe de 1re Ligue, il ne peut que limiter les dégâts. Il y a eu quand même cette 72e minute ou sur une très belle action, Delacroix, assez moyen, avec la complicité de Claudy Moret faillit égaliser. Bulle ne voulait pas en rester là et accentua son avance à la 70e minute par Bapst, seul, ayant éliminé Monti, croise un tir que Boll ne pouvait arrêter et c'est le 2-0. En fin de match, Monthey essaya de sauver de l'honneur, mais en vain, les Fribourgeois étaient vraiment trop forts et les défections valaisannes se firent cruellement sentir. La solution doit être recherchée en remettant, au milieu du terrain, Gex-Collet, poste qui fut le sien il n'y a pas si longtemps.

Louis Mottier

Gymnastes romands à Sion

C'est à la salle du Grand Conseil que l'Union romande de gymnastique tiendra ses assises annuelles, dimanche 21 novembre à 9 h. 30, sous la présidence de M. Fivaz.

SPORTS EN BREF

FOOTBALL

LNA

Sion - Saint-Gall	3—1

LNB

Chiasso - Rarogne	3—1

1re Ligue

Sierre - Martigny	0—1
Monthey - Bulle	0—2

2e Ligue

Ayent - Salquenen	2—4
Chalais - Saint-Maurice	2—0
Fully - US Collombey-Muraz	**2—1**
Savièse - Naters	2—1
Viège - ES Nendaz	4—1
Vouvry - Leytron	**0—1**

3e Ligue

Aproz - La Combe	1—0
Bagnes - Riddes	2—1
Leytron II - Conthey	0—1
Monthey II - Vétroz	0—0
Saxon - US Port-Valais	**0—0**

HOCKEY SUR GLACE

LNA

Berne - Sierre	9—3

LNB

Genève - Viège	3—3
Sion - Fleurier	6—2

1re Ligue

Martigny - Leukergrund	7—2
Saas Grund - Serrières	2—5

BASKETBALL

LNA

Sion - Viganello	98—99

LNB

Martigny - Stade-Français	71—76

Le député Vuilloud : Mérite sportif agaunois

Lors de sa dernière assemblée générale, la SD de Saint-Maurice présidée par M. Raymond Berguerand, outre les traditionnels rapports d'activité, a eu le plaisir de remettre deux distinctions sportives: l'une au jeune athlète **Pierre-Alain Coquoz**, 18 ans, spécialiste du demi-fond et l'autre au député Maurice Vuilloud, 59 ans, qui a participé en septembre dernier à la difficile course pédestre Vérossaz-Champéry. M. Vuilloud est également un fervent adepte de la montagne, du ski de randonnée et du cyclisme. Plus d'une fois, il a fait à vélo le tour du Léman. Ancien footballeur, M. Vuilloud n'avait pas hésité à reprendre la présidence du FC Saint-Maurice alors que celui-ci venait de tomber en troisième ligue. Il ramena l'équipe en seconde ligue. Le Mérite sportif agaunois décerné à M. Maurice Vuilloud récompense un homme qui le mérite et que le « Confédéré-FED » est fier de féliciter aujourd'hui.

Fed félicite...

... l'artiste Albin Blanchet de Sion dont une œuvre a été choisie pour orner le centre de préapprentissage de Champsec par l'Association Saint-Raphaël. Deuxième et troisième prix : Angel Duarte, Sion et André Raboud, Monthey.

* * *

... les nouvelles promotions à la SBS : Mme Josiane Salamin-Borgeaud, Sion, et Peter Inderbinen, Zermatt, nouveaux fondés de pouvoir, MM. Philippe Jacot, André Biaggi et Tony Graven, mandataires commerciaux.

* * *

... M. et Mme Louis Veuthey-Dorsaz qui ont fêté à Dorénaz leurs cinquante ans de mariage.

FED 5

DEUX FOIS GEORGES, DEUX FOIS 40 ANS

Lu pour vous dans le « Journal du Haut-Lac » :

Ils se prénomment tous deux Georges et sont tous deux en activité à la Société des eaux et électricité de Champéry. Et, voici quarante ans, ils ont tous deux succédé à leurs pères qui œuvraient déjà au sein de cette société.

Commençons, hiérarchie oblige, par le directeur, M. Georges Exhenry qui prit la suite de son père Ernest, lequel fut le principal promoteur de la société. Personnalité très connue de Champéry, Georges Exhenry fut conseiller communal durant deux périodes, entre 1948 et 1956, et représenta sa commune comme député au Grand Conseil, de 1942 à 1954. Membre de la fanfare locale « L'Echo de la Montagne », il déploya également une activité féconde pour le développement touristique de Champéry y assumant de larges responsabilités. Il est notamment président du Conseil d'administration du Centre sportif de Champéry. Son fils Claude, ingénieur-électricien, travaille aussi dans la société.

Georges Gex-Collet est également membre du corps de musique champérolain. Il fut conseiller communal radical durant quatre périodes dont les deux dernières comme vice-président de la commune. Lui aussi avait succédé, en 1936, à son père Alexis, responsable de l'usine électrique du Grand-Paradis et il est monteur électricien. Son fils Jean-Claude, technicien électricien et conseiller communal, est également employé aux Eaux et Electricité.

C'est dire que les points communs sont nombreux entre les deux hommes : fidélité familiale à l'entreprise, amour de la musique et de leur village pour lequel ils ont œuvré et radicaux. Qu'un anniversaire commun les réunisse n'en est donc que plus sympathique.

Le « Confédéré-FED » se joint aux vœux adressés à MM. Exhenry et Gex-Collet pour les féliciter à son tour chaleureusement.

Vercorin : avec la Protection civile valaisanne

Samedi, les membres de l'Association se retrouvaient à Vercorin pour y tenir leurs assises annuelles en présence de nombreuses personnalités.

La partie administrative fut rondement menée par le président Charly Délez de Martigny. Son rapport permit d'apprécier le gros travail d'information consenti par l'association, grâce, il faut bien le dire, à la précieuse collaboration de la presse valaisanne, qu'il remercia chaleureusement pour cet appui combien efficace. Des expositions et conférences furent organisées à Brigue, Sierre, Sion et Martigny. L'effort d'information fut particulièrement orienté vers la jeunesse. L'Association valaisanne se porte bien, puisqu'elle compte actuellement plus de 200 membres.

L'exemple du Frioul

A l'issue de la partie administrative, M. Aldo Poncioni, président des chefs locaux tessinois, réussit à tenir en haleine l'importante assistance composée de près de cent personnes. Le thème de son exposé était consacré aux effets et aux conséquences du terrible tremblement de terre qui dévasta le Nord de l'Italie. Délégué sur place comme expert, peu après les premières secousses, M. Poncioni en praticien averti, s'est efforcé de peindre, avec diapositives à l'appui, l'impressionnant effort de solidarité qui mit en action des forces vives de toute la nation italienne ainsi que les populations voisines et amies de Yougoslavie, d'Autriche et de Suisse. M. Poncioni narra avec un brio extraordinaire et une chaleur toute latine, l'organisation des secours, les moyens techniques mis en œuvre pour déblayer les décombres et reconstruire un pays, vaste comme notre Valais où l'on ne rencontre plus une maison habitable. L'attitude courageuse de la population sinistrée toucha profondément l'orateur ; celui-ci se plut à relever l'aide inconditionnelle et spontanée des amis du Frioul en Suisse. Ces gens travaillent encore sans relâche pour aider leurs compatriotes, quittant parfois un sûr emploi dans notre pays, afin d'aider et soutenir leurs frères d'infortune dans un pays totalement détruit et qui ont perdu jusqu'au simple bonheur de dormir sans peur... car la terre y tremble encore.

A l'issue de la séance, une aubade fut offerte par la « Chanson de Vercorin ». Sous l'experte direction de M. Métrailler, ce chœur enchanta tous les participants présents. Au cours de l'apéritif offert par la commune, M. Edmond Rudaz, président de la commission de la protection civile, remercia l'Association valaisanne de l'USPC d'avoir choisi cette petite station pour y tenir ses assises annuelles .Il releva l'effort consenti par sa commune pour le développement de la protection civile.

L'hospitalité valaisanne n'étant pas un vain mot, ses hôtes de la station eurent l'occasion avant l'assemblée d'apprécier à sa juste valeur l'accueil de la Société de Développement. Sous l'experte conduite de MM. Sartoretti et Rion, les invités firent connaissance du vieux Vercorin et se retrouvèrent ensuite sur le Mont, admirable point de vue au-dessus de la vallée du Rhône, d'où M. le préfet, avec verve fit découvrir les charmes de son district. La visite trouva son épilogue dans le carnotzet de la Société de Développement.

Au terme de cette magnifique journée, nous remercions cordialement toutes les personnes qui contribuèrent à son succès. Nous remercions particulièrement la station de Vercorin, par l'entremise de la SD et de la « Chanson de Vercorin » ainsi que les Autorités de la commune de Chalais.

J. Devanthéry

Sion

Votations et élections du 5 décembre

En prévision des élections communales des 5 et 12 décembre 1976, il est rappelé aux électrices et électeurs sédunois qu'ils doivent être en possession de leur carte civique pour voter.

En cas de perte ou de détérioration de ce document, prière de s'annoncer au bureau du contrôle des habitants en vue d'obtenir une nouvelle carte :
— adresse : rue des Remparts 6, 1er ét.
— délai : mardi 30 novembre à 18 h.

PAR CORRESPONDANCE

Il est rappelé aux électrices et aux électeurs de la commune de Sion les dispositions légales relatives au vote par correspondance. Ce dernier, selon l'article 24 de la loi cantonale sur les élections et votations du 17 mai 1972, est **strictement** réservé :

a) aux malades et aux infirmes ;
b) aux citoyens qui séjournent hors de leur domicile pour l'exercice d'une activité professionnelle le **5 ou le 12 décembre 1976 ;**
c) aux citoyens empêchés de se rendre aux urnes dans un cas de force majeure.

Les électrices et électeurs qui entendent exercer le droit de vote par correspondance doivent adresser leur demande écrite, avec indication précise des motifs, au secrétariat municipal, pour le 25 novembre 1976 au plus tard en ce qui concerne le scrutin du 5 décembre et jusqu'au 2 décembre pour le scrutin du 12 décembre 1976.

La requête doit être accompagnée de la carte civique, remise à la poste, à peine de nullité, au plus tard le dernier jour du délai à 24 heures.

L'électrice ou électeur malade doit faire viser sa requête par un médecin ou, s'il est hospitalisé, par la direction de l'établissement hospitalier.

Sierre

Décédé au match

Dimanche après-midi, alors qu'il suivait passionnément la rencontre de football opposant Sierre à Martigny, M. Rémy Antille s'est effondré, terrassé par une crise cardiaque. Le défunt, menuisier de profession, était un fidèle supporter du FC Sierre dont il ne manquait aucun match. En seconde mi-temps, une minute de silence a été observée pour lui rendre hommage.

Le « Confédéré-FED » présente à sa famille ses sincères condoléances.

Campings : Nouveau président

Lors de leur assemblée générale, les détenteurs de campings ont appelé à leur présidence M. Joseph Roosli, propriétaire du Staldbach à Viège. Nos félicitations et meilleurs souhaits au nouveau président qui remplace M. Rémy Genoud de Sierre.

Comité central PRDV

Le comité central du PRDV est convoqué en séance le mercredi 17 novembre à 19 h. 45 à l'Hôtel de Ville de Martigny.

L'ordre du jour est prévu comme suit :

1. Prise de position sur les objets soumis à la votation le 5 décembre prochain :
   a) arrêté fédéral sur la politique du marché de l'argent et du crédit
   b) arrêté fédéral sur la surveillance des prix
   c) arrêté fédéral concernant l'initiative populaire pour l'introduction de la semaine de travail de 40 heures.
2. Divers.

Le président :
B. Dupont

Le secrétaire :
Ph. Boissard

L'ÉVÉNEMENT SPORTIF DE LA SEMAINE

A qui la faute ?

Guyot et Barberis n'ont pas joué dimanche contre Bellinzone. L'équipe tessinoise qui a la défense la plus vulnérable de LNA n'a pu obtenir son premier succès. Les Genevois étaient vraiment un trop gros morceau pour eux. Il n'en reste pas moins que ces absences posent le problème de l'arbitrage.

Les deux internationaux, privés de match dimanche, paient au prix fort des « incartades verbales » lors de la partie de coupe contre Vevey. On en est hélas là : le pseudo-autoritarisme s'exerce concrètement sur les remises en cause anodines, sur les petites phrases inoffensives plutôt que sur les agressions caractérisées. L'exemple le plus frappant est celui de la rencontre Servette - Saint-Gall.

Cette sixième place !

L'obsession de la sixième place qui débouche sur l'utilisation de moyens dépourvus de scrupules tue le spectacle. Il est clair qu'à l'Espenmos, ou ailleurs, il est plus rentable de rencontrer au tour final Zurich ou Servette que Bellinzone ou Winterthour, sans parler évidemment de la protection de la relégation. Mais où on ne comprend plus, comme si on débarquait d'une planète quelconque, c'est lorsque l'entraîneur Willy Sommer, qui avait été proposé pour diriger l'équipe nationale, estime et déclare tout haut que M. Favre n'a pas été intègre et que son origine vaudoise le prédispose à « favoriser » Servette...

Le responsable du département concerné, M. Rudolf Scheurer, a vivement réagi. Il demande même des sanctions contre le mentor saint-gallois. En l'occurrence son courroux tombe à faux, quoique sur le fond sa défense de l'arbitre soit sympathique et totalement justifiée. C'est, en effet M. Scheurer qui a le premier demandé que les directeurs de jeu ne s'ouvrent pas trop aux journalistes, qu'ils gardent bien leurs sentiments tout en réclamant des mesures contre les joueurs qui s'aventureraient sur le terrain de la critique. Un dialogue coupé à la base et qu'il a essayé de réinstaurer par la suite.

Son comportement dans la situation précise est méritoire. Elle ne se cantonne pas au simple plaidoyer de l'arbitre, elle s'étend aux intérêts du football en général. On ne doit pas tolérer sur les terrains la présence de certains joueurs, ou considérer comme tels, dont l'intention consiste à démolir avant toute chose. Saint-Gall, actuellement, nous fournit la preuve de cette regrettable dégradation de l'esprit du jeu. La question se pose : qui sont réellement les fautifs, l'arbitre, l'entraîneur ou les joueurs ? Il est aisé d'en déduire que le rôle de celui que l'on considère en principe comme un « éducateur » est primordial.

Plus de psychologie

Willy Sommer, homme charmant au demeurant, est en train de contribuer à accélérer le processus de désertion des stades. Mais où sa démarche est encore plus répréhensible c'est lorsqu'il s'attaque faussement à des hommes qui, pour une rémunération pour le moins modeste, essaient de promouvoir un sport qu'ils aiment foncièrement. Si les Saint-Gallois sont généreux dans les coups, c'est uniquement parce qu'on le leur a enseignés.

On voit mal le rapport entre ce penchant et la « partialité » d'un arbitre romand. Les incidents de Moendchengladbach - Torino ont montré la voie : il faut à tout prix arrêter l'escalade de la violence. En commençant par exemple à délivrer des diplômes d'entraîneurs, fondés plus sur la psychologie que sur le physique.

Thierry Vincent

LES SAPEURS-POMPIERS DU BAS-VALAIS RÉUNIS A LIDDES

« Frustre, simple, bon, prêt à donner sa vie... »

Quelques centimètres de neige dans les rues de Liddes, dimanche matin, pour accueillir les délégués de la Fédération des sapeurs-pompiers du Bas-Valais. Les délibérations se tiennent à la salle de l'Union, sous la présidence du major Raoul Tagan de Monthey, en présence de MM. Arthur Bender, conseiller d'Etat, Albert Taramarcaz, chef cantonal du feu, des présidents des Fédérations valaisanne, haut-valaisanne, valaisanne du centre, genevoise, vaudoise, neuchâteloise et fribourgeoise.

Après un hommage rendu à deux instructeurs décédés — les capitaines Tony Kalbermatten et Robert Pellouchoud — les participants entendent la lecture du protocole par le secrétaire-caissier Robert Darioly de Charrat qui tient les comptes avec grand soin.

Dans le rapport présidentiel de cette 50e assemblée des sapeurs-pompiers du Bas-Valais, le major Tagan rappelle que les statuts adoptés le 14 mars 1926 sont encore en vigueur aujourd'hui. Seuls les montants de caisse et la... 3e classe pour les déplacements CFF ont changé !

Au comité

L'Association bas-valaisanne des sapeurs-pompiers est présidée par le major Raoul Tagan de Monthey, secondé dans sa fonction par MM. Robert Brouchoud de Saint-Maurice, Robert Darioly de Charrat, Pot de Vouvry, Gerfaux de Mex, Luy de Sembrancher et Fornay du Bouveret. Cette Association groupe les communes de Riddes au Léman.

Trois séances ont suffi au comité pour régler toutes les affaires courantes de l'Association. En remerciant ses collègues du comité, le major Tagan adresse un message de reconnaissance à tous les pompiers qui, aujourd'hui, deviennent des hommes des bois, des hommes volants ou des lacustres, tant les feux de forêt et la pollution sont monnaie courante. Il rappelle l'incendie des Evouettes, celui de la forêt de Bagnes avec, dans les deux cas, l'intervention d'hélicoptères et enfin la pollution du Léman lors du week-end de la Toussaint. Pour encourager les sapeurs-pompiers à recruter de nouveaux membres, le président ne mâche pas ses mots à l'égard des cols blancs et des intellectuels :

— Il est facile, dit-il, **de démontrer que pour être sapeur-pompier volontaire, il faut être frustre, simple, bon, prêt à donner même sa vie si cela est nécessaire. Les instruits, les intellectuels s'estiment bien au-dessus de cela. Leur civisme n'a d'égal que leur mauvaise volonté. Ils ne sont pas dans nos rangs. Ils apaisent leur conscience en admirant de loin le courage des sapeurs-pompiers.**

Diplômés

Le rapport technique de l'exercice écoulé fait part du succès des cours régionaux et fédéraux auxquels plusieurs sapeurs du Bas-Valais ont obtenu des diplômes : le capitaine Jean-Denis Udressy de Troistorrents, au cours d'experts en échelle à Berne, les capitaines Simon Crettenand de Martigny et Bernard Bussien de Monthey au cours d'instructeur de centre de secours à Aarau, le capitaine Bernard Jordan de Dorénaz, au cours d'instructeur 2 de Langenthal, les capitaines Raphy Défago et Bernard Bussien de Monthey, au séminaire de la protection contre les gaz à Lucerne. Nos félicitations.

L'assemblée 1977 étant fixée à Saint-Maurice, un problème se pose aux sapeurs-pompiers : déplacer la réunion au samedi ou la maintenir au dimanche ? Mais les questions de fond concernant les sapeurs-pompiers et la lutte contre le feu sont soulevées — **à l'étonnement général !** — par le président de Liddes dans son allocution de bienvenue. M. Marquis souhaite que l'on mette l'accent sur la prévention et suggère d'instruire le plus grand nombre de personnes possibles, femmes et enfants y compris.

Très volontiers, M. Albert Taramarcaz répond aux questions du président de Liddes en rappelant que des cours de cadets existent déjà à Sion, que des cours de formation se donnent dans les écoles et dans certains milieux professionnels, par exemple chez les cafetiers. Abordant le problème des CSI, le chef du Service cantonal du feu annonce que le Valais est équipé dans ce domaine de moyens modernes. Notre canton se montre même à l'avant-garde pour la lutte contre les incendies de forêt. M. Taramarcaz fait un rapide historique des interventions aériennes, d'abord avec un tonneau d'eau dans la carlingue, puis à l'aide de sacs-bombes (coûteux et peu pratiques), enfin avec les godets actuels. Une convention a été signée avec Air-Glaciers pour ce genre d'intervention qui a fait ses preuves à Bagnes et aux Evouettes. Air-Zermatt étudie également une solution identique. En conclusion de son exposé technique, M. Taramarcaz peut annoncer la remise prochaine d'une somme de 2000 francs à chaque Association valaisanne des sapeurs-pompiers, somme prise sur le bénéfice des fêtes du cinquantenaire organisée à Sion par la Fédération.

Le Chœur d'hommes de Liddes agrémente l'apéritif servi par la commune, puis les participants se rendent à la salle de la Fraternité pour le banquet au cours duquel, M. le conseiller d'Etat Arthur Bender s'adresse à eux, insistant sur le projet de la nouvelle loi sur la Police du feu. Celle-ci sera traitée à la session prorogée de novembre, à fin janvier. Son objectif essentiel : l'équipement des centres régionaux, une augmentation des cours d'instruction, une adaptation aux nouvelles constructions ainsi qu'à la lutte en cas de catastrophes causées par des explosions, des gaz, la pollution.

Mjl

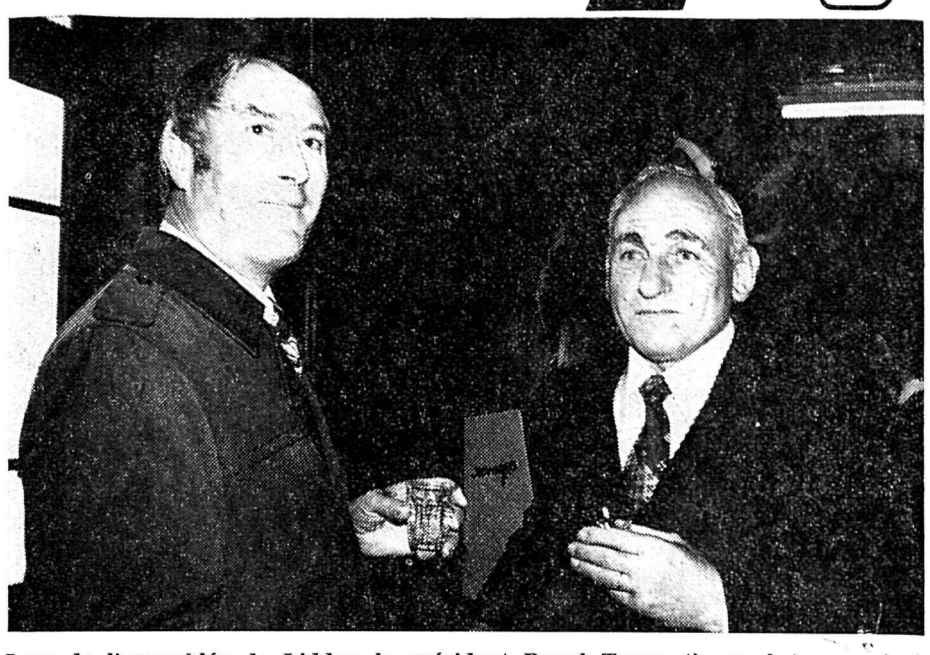

Lors de l'assemblée de Liddes, le président Raoul Tagan (à gauche) a remis à l'ancien président de l'Association et membre du comité durant vingt ans, M. Léon Cretton, syndic de Charrat, son diplôme de membre d'honneur.

RAPPORT DU CONSEILLER D'ÉTAT ARTHUR BENDER AU PRDV

De la police à la PC en passant par la chasse

Lors de l'assemblée du Parti radical-démocratique valaisan à Fully, le 23 octobre dernier, le conseiller d'Etat Arthur Bender a fait un vaste tour d'horizon des différents volets du Département de la police.

Sur le plan législatif, il faut tout d'abord signaler une revision des règlements sur les indemnités à servir au corps de la Police cantonale pour son travail spécifique, notamment le service de nuit, avec la lutte contre la criminalité et les services de piquet. Le Valais a introduit un apprentissage de police qui favorise le recrutement aux côtés de l'école de recrues classique. Cet apprentissage a été bien accueilli. Il dure trois ans ; les apprentis reçoivent leur formation dans les postes voisins de leur domicile et ils se retrouvent une semaine par mois au bâtiment à la caserne de police pour les cours centralisés. Six apprentis et apprenties ont été promus à la fin 1975.

A fin juin 1976, douze nouveaux apprentis fonctionnaires de police (dont six filles) ont terminé le cycle d'apprentissage de trois ans et seront promus en novembre prochain dans le corps de la Police cantonale. L'apprenti qui a réussi l'examen final est nommé aspirant-gendarme et, dès qu'il a accompli son école de recrues, il est promu gendarme. Le salaire du personnel féminin est d'ailleurs identique à celui du personnel masculin. L'effort principal de la police porte sur la circulation routière et la lutte contre la criminalité. Les effectifs ont été adaptés en conséquence par règlement du Grand Conseil. Il atteindra trois cents hommes à la fin 1976.

Brigade financière

Dès 1973, nous avons constitué une brigade financière avec des agents qui ont été formés pour se spécialiser dans les enquêtes ayant trait aux délits financiers. Le nouveau secteur de l'Informatique-police est en train d'être structuré sur le plan régional et national. Le sauvetage en montagne, basé sur un règlement propre au Valais, est réalisé par une Commission technique qui a notamment établi un règlement-type du service communal d'avalanche. Le sauvetage bénéficie d'un relai-radio complétant les liaisons existantes (Pas de Membrez, Anzère) et qui permet la transmission au fond des vallées lors de sauvetages en montagne.

Sans formalité exagérée, le Valais participe en outre, par simple entente entre les directeurs de police, à la sécurité sur les avions Swissair. Chaque année, une douzaine d'agents sont engagés durant deux mois pour assurer le trafic sur les avions à la demande du chef de la Police fédérale.

Investissements

La Police a bénéficié de quelques investissements majeurs : la construction d'un atelier de réparation, la construction d'un bâtiment de police à Vissoie, à La Souste, et l'achat de terrain pour le poste de gendarmerie à Brigue.

La chasse

Il faut dire un mot de la **chasse** qui dépend de la Police. La chasse est remise en question en Suisse. On l'a supprimée à Genève et on en demande la suppression dans le canton de Vaud. La chasse doit être maintenue dans notre canton car elle est organisée en plein accord avec les défenseurs de la nature et de l'environnement. Sa réglementation a pu faire l'objet d'un arrêté quinquennal, remplaçant les arrêtés annuels. Le dommage causé par le gibier dont les cerfs, en Conches et dans l'Entremont, a posé quelques problèmes. Nous avons amélioré la réglementation en cette matière et avons ouvert la chasse aux cerfs dans tout le canton. Les moyens efficaces de protection seront pris encore à l'avenir en accord avec les propriétaires et les administrations communales.

Service autos

La Police s'applique aussi au Service des automobiles. Ne pouvant obtenir la revision de la loi de 1952 sur l'imposition des véhicules à moteur, nous avons pris un nouvel arrêté pour les émoluments, entré en vigueur le 1er juillet 1975. Suite à des interventions parlementaires, nous avons poursuivi les études et les travaux destinés à introduire une exploitation par ordinateur, dans certains secteurs du service. Quant aux revisions de la loi sur la circulation routière — introduction du port obligatoire de la ceinture de sécurité ; fixation des vitesses à l'intérieur des localités — nous avons pu obtenir quelques exceptions aux 100 km-h. sur certains tronçons bien aménagés de notre route cantonale, avec vitesses supérieures à 120 km. Jusqu'ici, nous avons pu faire reculer l'introduction d'un nouveau taux d'alcoolémie réduit de 0,5 ‰ pour le retrait du permis.

Police du feu

La Police du feu est aussi à la recherche d'une législation nouvelle remplaçant l'antique loi de 1911. Le projet de la nouvelle loi est sur mon bureau ; il sera traité à la session prorogée de novembre à fin janvier prochain. L'intérêt a commandé que, sans attendre la loi, par simple arrêté, nous ayons équipé de manière substantielle les communes et les régions et poussé l'instruction par une augmentation de la durée des cours.

Rappelons que le budget du service du feu est assuré par les versements légaux et contractuels des Compagnies d'assurance (5 ct par 1000 francs assurés).

Protection civile

Au feu, il faut joindre la Protection civile relevant de deux lois fédérales, toutes deux en revision. La planification générale de la PC a été étudiée dans toutes les communes de plus de mille habitants en vue d'établir l'inventaire des besoins et de planifier les constructions à exécuter jusqu'en 1990. Sur l'ensemble du territoire, les installations d'alarme-eau, en cas de rupture de barrage, ont été mises en place. Un centre cantonal de réparation a été construit en 74-75 aux frais de la Confédération. Enfin, le Grand Conseil a adopté en février 1973, avec retard, un décret sur la protection des biens culturels. L'inventaire des biens culturels, immeubles, a été dressé et soumis à l'approbation du Conseil fédéral :

57 monuments d'intérêt international
282 monuments d'intérêt national
832 monuments d'intérêt régional

Enfin, en ce qui concerne la Police des étrangers, de 1973 à 1976, le nombre des étrangers résidant ou travaillant, a passé de 42 000 à 31 000. Le nombre de frontaliers ou saisonniers a diminué très sensiblement, passant de 21 500 en 1973 à 10 500 en 1976. Cette diminution de 11 000 travailleurs a atteint presque exclusivement le secteur du génie civil, du bâtiment et des branches annexes (12 000 en 1973 contre 30 000 en 1976).

Le Conseil fédéral a promulgué chaque année des mesures restrictives en réduisant les contingents de nouvelles entrées. Le Valais a exporté du chômage en ne pouvant continuer à donner un emploi à 11 000 travailleurs étrangers. En octobre 1974, le peuple suisse a rejeté nettement la 3e initiative contre l'emprise étrangère à 2 contre 1 et une participation de 70 %. Au printemps 1974, l'Assemblée fédérale a chargé le Conseil fédéral de la revision de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers. Le projet de loi a été soumis à la consultation des cantons au cours du 2e semestre 1976.

A. Bender
Conseiller d'Etat

Assemblées du Parti radical

Vibrante assemblée à Sierre

La grande salle de l'Hôtel de Ville de Sierre était pleine, vendredi soir, pour le coup d'envoi de la campagne électorale radicale. Dans un exposé clair, le président du Parti, **M. Martial Bruttin** a présenté les lignes directrices de la période électorale dont la présidence d'un comité spécial est confiée à **M. Robert Métrailler.**

Il appartenait à **M. Marius Berguerand,** vice-président de la ville de dresser le rapport d'activité au nom de ses collègues radicaux du Conseil, soit MM. Berclaz et Blatter. Lors de la soirée-choucroute du Parti radical de Sierre, à la fin de novembre, un hommage sera rendu à M. Berguerand qui a donné sa démission.

Point attendu à l'ordre du jour : la désignation des candidats. Nous aurons l'occasion dans l'édition de vendredi, distribuée à tous les ménages de Sierre et environs, de revenir sur les personnalités en liste : Mlle Christiane Faust, MM. Serge Sierro, Gérald Romailler, Gilbert Biselx et les anciens Victor Berclaz et Pierre Blatter. M. Walter Schoechli se représente au poste de juge.

Les candidats de Vétroz

Lors de leur récente assemblée générale sous la présidence de M. Pierre-Jean Cottagnoud, les radicaux de Vétroz ont choisi **MM. Guy Penon,** né en 1937, employé PTT, vice-juge de la commune et président de la Fanfare Union, et **M. Gérard Germanier,** né en 1940, employé au Département militaire et responsable régional de la PC pour remplacer sur la liste électorale MM. Martial Sauthier, vice-président de Vétroz et Isidore Pillet, conseillers radicaux démissionnaires. L'assemblée a eu lieu en présence du président de la commune, M. Marc Penon.

Ardon

En vue des prochaines élections communales, le comité du Parti radical d'Ardon a le plaisir de convoquer tous ses adhérents et sympathisants à son assemblée générale le vendredi 19 novembre à 20 heures à la salle de la Coopérative, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture protocole dernière assemblée
2. Rapport des conseillers
3. Fixation du nombre de candidats
4. Désignation des candidats
5. Divers.

Le comité

Grône

A l'approche des élections communales, un regain d'activité évident se manifeste dans notre village où les partis en présence sont représentés au Conseil communal de la façon suivante : 2 radicaux, 2 conservateurs, 1 conservateur dissident.

Le Parti radical a choisi le week-end prochain pour l'ouverture officielle de sa campagne électorale.

Tous nos membres et sympathisants sont invités à retenir les dates de nos rassemblements de cette fin de semaine.

Samedi 20 novembre : salle de gymnastique de Grône à 20 heures : assemblée générale du Parti radical ; présentation des candidats ; raclette organisée par la Jeunesse radicale.

Dimanche 21 novembre dès 10 h. 30 : Loto du Parti en duplex au Café Industriel et au local de musique de La Liberté. Après le loto, les membres de la société de musique se retrouveront au Café de Pramagnon pour la fête de la Sainte-Cécile de la fanfare.

Bagnes : liste ouverte

Vendredi dernier, le Parti radical-démocratique du Châble s'est réuni en assemblée annuelle à la salle de l'Avenir à Villette. L'assistance était assez nombreuse. Les conseillers municipaux rapportèrent sur leurs activités au sein du Conseil, en particulier sur les dicastères dont chacun à la responsabilité. De chaque rapport, clair et précis, bien que le temps imparti à chacun ait été assez restreint, tous les participants ont pu prendre les renseignements souhaités. Le président souligna la cohésion régnant au sein du groupe des trois conseillers, avant de passer la parole au vice-président du Conseil général qui incita les membres à accorder à ce Conseil l'importance qu'il mérite.

Autre objet à l'ordre du jour : les élections communales. Les trois municipaux sortants se mettent à nouveau au service du Parti et en conséquence de la commune. L'assemblée leur accorda d'emblée sa confiance. Dans le but d'apporter plus d'intérêt aux prochaines joutes électorales et, pour ne point faillir à la tradition, l'assemblée opta pour une liste ouverte et arrêta le nombre de cinq candidats. Deux nouveaux seront à proposer à la prochaine assemblée par les cercles de Versegères et de Lourtier. La même assemblée devra aussi nommer quinze candidats au Conseil général.

La soirée s'est terminée devant une succulente raclette servie à la buvette du même bâtiment par M. Michellod et son équipe.

Isérables : candidats radicaux

Le Parti radical d'Isérables a tenu une importante assemblée générale, le vendredi 12 novembre à la salle Helvétia. Malgré un ordre du jour très fourni, les délibérations présidées par M. Robert Fort se sont déroulées d'une manière courtoise et très démocratique.

C'est avec regret que les membres du Parti ont pris acte de la démission de M. Alfred Monnet, vice-président. Pour l'élaboration de la liste, l'assemblée décide de porter cinq candidats. La liste officielle du Parti sera composée comme suit :

M. Marcel Monnet, président
Mme Thérèse Lambiel
M. Robert Fort
M. Basile Monnet (ancien)
M. Jean-Claude Crettenand d'Alfred (nouveau)

Le candidat à la présidence de la commune est M. Marcel Monnet de Marc. Pour la vice-présidence, M. Robert Fort, de René. M. Jules Monnet de Léonce ayant démissionné comme juge de commune, après seize ans de loyaux services, M. Camille Vouillamoz d'Ernest, vice-juge, a été désigné. Pour le remplacer, M. André Gillioz de Denis au titre de vice-juge.

Pour la direction des alpages bourgeoisiaux, les candidats sortants ayant démissionnés, soit MM. Max Gillioz et Wielfried Monnet, l'assemblée décide de désigner les candidats lors de l'assemblée du 26 novembre prochain. Elle décide en outre de laisser choisir le troisième candidat au sein des minorités.

Toutes ces décisions ont été prises dans un excellent esprit civique puisque la salle des débats voyait une bonne participation des deux sexes.

La prochaine assemblée aura lieu le vendredi 26 novembre à 20 heures. Qu'on se le dise !

Le comité

FED félicite...

... M. Walter Merz, fils d'Hermann de Martigny, ingénieur ETS en mécanique nouvellement diplômé.

* * *

... M. Barthélémy Rudaz de Vex qui a fêté en présence du président Narcisse Micheloud et du vice-président Edmond Rudaz, ses 90 ans.

* * *

... M. Yvan Gailloud du Châble qui a réussi sa maîtrise fédérale de serrurier-constructeur.

* * *

... M. Charly Rey pour trente années d'activité aux Travaux publics de la commune de Monthey, MM. Louis Grandjean et Gaby Brouchoud pour vingt ans de service. Ils ont été fêtés par le conseiller communal Michel Giovanola et le directeur Georges Barlatey.